

Commission de Suivi de Site (CSS) de Fibre Excellence à Tarascon Réunion du 15 février 2024

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 07 FEVRIER 2024

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

Cécile LENGLET	SOUS-PREFETE D'ARLES	Présente
Naoual BELKENADIL	SOUS-PREFECTURE D'ARLES	Présente
	PREFECTURE DU GARD	
Maria CRIADO	ARS PACA	Présente
Jean-Luc LASALLE	SANTE PUBLIC FRANCE	Présent
Sébastien PREVOST	DREAL PACA	
Olivier SUJOL	DREAL PACA	Présent
Isabelle CHARLEMAGNE	DREAL AUVERGNE RHONE ALPES	Représentée
	DDTM DES BOUCHES-DU-RHONE	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

Fabien BOUILLARD	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Serge MANNONI	COMMUNE DE TARASCON	
Jean-Pierre PERIGNON	COMMUNE DE BEAUCAIRE	
Lucien LIMOUSIN	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES, CRAU, CAMARGUE, MONTAGNETTE	
Roland PORTELA	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	Présent
Pierre RAVIOL	SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT (SYMADREM)	Présent

Suppléants

Francis DEMISSY	COMMUNE DE TARASCON	
Serge RIOUSSET	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Max SOULIER	COMMUNE DE BEAUCAIRE	
Clotilde MADELEINE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES, CRAU, CAMARGUE, MONTAGNETTE	Présente
Mandy GRAILLON	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	
Gilles DUMAS	SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT (SYMADREM)	

COLLEGE « ASSOCIATIONS ET RIVERAINS DES INSTALLATIONS CLASSEES »

Titulaires

	Association des Résidents du Quartier Marly	
Bruno EMERIC	SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE TARASCON	
Marie REGUIS	SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE (SPN)	
Philippe CHANSIGAUD	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT	Présent

	RURAL (ADER)	
Bernard CATHELAN	LIGUE DE DEFENSE DES ALPILLES	Présent
Martine HAGUENIN	ECOLE PRIVEE DU PETIT CASTELET	
Annick BLANC	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Présente
Thierry MAZOYER	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE CENTRE DE DETENTION DE TARASCON	Présent
Alexandre REGNIER	ASSOCIATION LES FLAMANTS ROSES DU TREBON	Présent

Suppléants

	ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER MARLY	
Alexandre COUTURIER	SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE TARASCON	Présent
Jean-François GOSSELIN	SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE (SPN)	
Laurence CAILLIERET	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT RURAL (ADER)	
Marcel VALETTE	ECOLE PRIVEE DU PETIT CASTELET	Présent
Jean-Luc MOYA	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
Bruno GAUTHIER	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE CENTRE DE DETENTION DE TARASCON	
Bruno Jean Marie SCHICKELE	ASSOCIATION LES FLAMANTS ROSES DU TREBON	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaire

Roger GIRARD	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Chloé CAPDEILLAYRE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présente
Arthur CHAUDIERE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent

Suppléants

Thomas PETREAU	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Nicolas MICHELON	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	
Vincent CHAPELLE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

Laurent QUINTO	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Frédéric SANCHEZ	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Gaël ASSANTE	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent
Arnaud HERISSON	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	Présent

Suppléants

David CANTI	SOCIETE FIBRE EXCELLENCE PROVENCE	
-------------	-----------------------------------	--

EXPERTS

	SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE	
	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	
SEBASTIEN MATHIOT	ATMOSUD	Présent
	ADEME PACA	

SECRETARIAT CSS

Nicolas JEAUNEAU	CYPRES	Présent
------------------	--------	---------

QUORUM**NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES**

COLLEGE ÉTAT : 12 VOIX / MEMBRE	3 PRESENTS	1 POUVOIR / 6 MEMBRES	48 VOIX/72
COLLEGE COLLECTIVITES : 12 VOIX / MEMBRE	5 PRESENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	60 VOIX/72
COLLEGE ASSOCIATIONS : 8 VOIX / MEMBRE	7 PRESENTS	0 POUVOIR / 9 MEMBRES	56 VOIX/72
COLLEGE EXPLOITANT : 24 VOIX / MEMBRE	3 PRESENTS	0 POUVOIR / 3 MEMBRES	72 VOIX/72
COLLEGE SALARIES : 18 VOIX / MEMBRE	4 PRESENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	72 VOIX/72

TOTAL : 23 PRESENTS - 1 REPRESENTÉ = 24 MEMBRES (SOIT 308 VOIX) SUR 28 MEMBRES (360 VOIX).

La réunion débute à 9h35, elle est ouverte par Madame la Sous-Préfète d'Arles qui préside la séance.

M. Chapelle se présente et prendra la place de M. Girard qui partira prochainement à la retraite.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :
Le règlement intérieur est approuvé.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 308

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 18 JANVIER 2023.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :
Le compte-rendu de la CSS du 18 janvier 2023.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 308

PRESENTATION DU BILAN 2023 PAR L'EXPLOITANT

M. Girard remercie l'assistance d'être présente et présente le contexte économique, avec des prix moyens en replis de 21% et une augmentation continue du prix des matières premières. La rentabilité opérationnelle a été divisée par 2 en 2023.

Les investissements environnementaux et de production ont tout de même été réalisés.

Mme Capdeillayre présente un diaporama (en annexe). Quelques explications :

Diapo 5 : Plan d'investissement**1 Investissements réalisés en 2023**

- Turbine Biowatt : 13M€ (+50% de production d'électricité, meilleure valorisation des résidus de pâte à papier)
- Création de bassins de rétentions (eaux pluviales et incendie) : 3,1M€ (permet de réduire le risque de rejet accidentel hors du site)

- Système de traitement des odeurs : 4,15M€ (priorité de Fibreexcellence en 2023) : captation et traitement de 16 sources d'odeurs canalisées, identifiées par une société spécialisée
- 10 M€ / an pour la maintenance préventive et curative

Investissements à venir

- Nouveaux évaporateurs pour le projet BioWatt : 50M€
- Délignification à l'oxygène et production de Fluff : 150 M€ (Étude technico-économique rendue en juin 2023, recherche de financements engagée en 2023)

Diapo 14 : Incidents survenus en 2023

0 Nous avons connu 2 déclenchements usine lors de la mise en place de la turbine avec ouverture de la déverse vapeur de la chaudière produisant des nuisances sonores.

1 Deux départs de feu ont eu lieu :

- un feu naissant sur tapis d'alimentation en copeaux, maîtrisé par l'exploitant,
- un feu d'origine électrique maîtrisé par l'exploitant et le service maintenance.

M. Chaudière présente les résultats environnementaux 2023.

Diapo 16 : Arrêtés préfectoraux

Trois arrêtés préfectoraux ont été reçus en 2023 :

- AMD du 13 janvier 2023 concernant la surveillance en continu des rejets atmosphériques : demande la mise en place de 6 capteurs supplémentaires (tous mis en œuvre en 2023 pour un coût total de 240 k€)
- AMD du 22 février 2023 : réalisation d'une étude technico-économique sur le bruit dans un délai de 3 mois (étude rendue en mai 2023)
- AMD du 27 décembre 2023 : suivi des contrôles réglementaires suite l'inspection du 19 octobre 2023 dans un délai de 3 mois (Création d'un comité réglementaire à partir de janvier 2024 pour suivre les contrôles réglementaires).

Diapo 20-21 : Suivi des signalements

Nous constatons une amélioration mesurée de nos émissions odorantes mais une augmentation des signalements. En 2023 nous avons eu 905 signalements, 76% pour les odeurs et 25% pour le bruit. On observe un pic en août-septembre-octobre qui représente 30 à 40% des plaintes annuelles.

100 % des signalements font l'objet d'une analyse des services techniques de l'usine : tous les signalements sont transmis aux cadres d'astreintes de l'usine et à tous les chefs d'équipes.

- Chaque signalement « bruit » reçu est pris en compte par les opérateurs du Parc à Bois qui vérifient la fermeture des installations
- Chaque signalement « odeur » reçu est pris en compte par les opérateurs Ligne de Fibre et Régénération qui lancent des tournées odeurs afin de vérifier le bon fonctionnement des installations.

45% des signalements odeurs peuvent être liés à des dysfonctionnements des systèmes de traitement des odeurs, et 55% ne peuvent être corrélés à des dysfonctionnements techniques.

Diapo 23 : Réduction des bruits

- Mise en place de panneaux en limite de propriété de l'école du Petit Castellet.
- Étude technico-économique pour la réduction des nuisances sonores, mettant en avant le bruit des tours aéroréfrigérantes et du local de mise en copeaux.

M. Girard présente la priorité de Fibreexcellence Tarascon pour 2024, qui est de continuer et concrétiser les engagements pour améliorer l'impact environnemental auprès des populations.

Par ailleurs, il faudra maintenir les efforts pour améliorer la sécurité et la sûreté du site, stabiliser la production de l'usine, poursuivre les efforts pour la réduction des nuisances olfactives et sonores, et augmenter la production d'électricité renouvelable.

BILAN DES INSPECTIONS PAR LA DREAL

M. Sujol présente le bilan des inspections de la DREAL (diaporama en annexe).

Inspection du 06 avril 2023 : suites de la visite de 2022, suivi de la mise en place du plan odeur, prescriptions applicables en matière d'étude bruit, et gestion de l'eau.

- Proposition de mise en demeure de finaliser le plan d'action 'odeurs' sous 1 mois, considérant qu'il n'était pas 100% mis en place. Le plan d'action a été finalisé en mai-juin 2023.
- Travail important mené pour l'identification des sources de bruits et les solutions de réduction, sans plan d'investissement à ce jour faute de solutions adaptées trouvées.
- Les autres sujets ont été traités : MAJ POI, plans, Mesures en continu (MED du 13/01/2023), Rejets aqueux.

Inspection du 30 août 2023 : déploiement du plan de sobriété hydrique

Inspection du 19 octobre 2023 : déclarations d'incidents et d'accidents et la gestion des plaintes, gestion des mesures de maîtrise des risques et leur maintenance, contrôles réglementaires du site.

- Mise en demeure du 27/12/2023 concernant la gestion des vérifications périodiques réglementaires (3 mois). Action corrective toutefois engagée et jugée pertinente
- Les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) relatives au blanchiment de la pâte sont en place et font l'objet d'une maintenance allégée et de tests de fonctionnalités.
- Les remontées d'incidents à l'administration doivent être améliorées. L'exploitant doit utiliser de façon plus systématique la fiche G/P.
- Les remontées des plaintes fonctionnent et sont pris en compte par l'exploitant toutefois, le fait qu'aucun dispositif local ne permette un retour vers les plaignants ne favorise pas un traitement optimal de ces signalements.

Contrôle inopiné bruit d'octobre 2023 : Niveaux assez élevés, notamment la nuit à l'est du site en limite de propriété. Globalement l'environnement sonore de l'usine est particulièrement bruyant à l'est.

Autres actions 2023 :

- Gestion des plaintes à la mise en place du plan odeur
- Gestion de la plainte du 10 juillet 2023 relative à des retombées de suies
- Analyse du projet Biowatt (porter à connaissance)
- Projet d'APC en cours avec notamment les résultats de l'étude « bruit » et la mise en application de l'arrêté ministériel du 20/09/2020 sur l'incinération de déchets non dangereux.

Actions 2024

- Au moins 2 inspections : risques accidentels et risques chroniques (+ solde des écarts précédents).
- Encadrement réglementaire complémentaire (bruit, rejets, surveillance environnementale).
- Recollement de la mise en demeure du 27/12/2023.

M. Bouillard : On acte les données qui viennent d'être présentées par l'exploitant. Je voulais relever l'importance de cette usine de Tarascon, avec 250 emplois, 5000 emplois indirects, je veux rappeler également que l'usine s'est mobilisée sur les bois brûlés. Sur les 4000 tonnes de bois brûlés à La Montagnette, 1000 ont déjà été brûlés par l'usine de Fibre Excellence, 3000 restent à traiter, c'est dire l'importance de cette usine sur l'ensemble du territoire. Nous sommes conscients de l'effort d'investissement qui a été fait. Il reste le problème du bruit, les investissements que vous avez fait

notamment en matière olfactive nous semblent correspondre aux attentes des habitants, même si les données qui sont faites par le site sont compliquées à trier avec l'usine Sède. En revanche pour le bruit, notamment au niveau de l'école du Petit Castellet, il y a eu des efforts qui ont été faits, avec la pose de double vitrage, manifestement insuffisants puisque le public est très sensible en matière de bruit.

M. Chansigaud : On a égrené un grand nombre de chiffres, et notamment on a parlé de la nouvelle turbine, qui est quand même prise en charge par l'État, donc par les citoyens, avec un complément de rémunération garanti pendant 20 ans, ce qui veut dire, il me semble, qu'en tant qu'association représentant les citoyens que vous avez des responsabilités importantes compte-tenu de l'investissement important qui est fait par l'ensemble des citoyens. Pour revenir là-dessus, j'aimerais quand même que vous nous précisiez. Il était prévu un tarif moyen pondéré qui était à 122.5 € le mégawatt. Aujourd'hui la valeur spot de l'électricité est de 71.02 €, ce qui fait que vous avez un écart positif de 51.48 €, ce qui vous laisse en définitive largement les moyens, par rapport à la somme d'acquisition du mégawatt, -1-d'amortir la turbine et -2- de répondre aux exigences environnementales nécessaires qui ont été rappelées par la DREAL concernant l'incinération sur la chaudière à écorces.

M. Girard : Pour l'instant on n'est pas encore au bénéfice que vous avez annoncé

M. Chansigaud : Oui mais c'est inscrit dans le temps, vous avez inscrit toutes vos démarches dans le temps. Dans le temps vous avez un revenu qui risque même d'être supérieur à la valeur du revenu de la pâte à papier.

Mme Capdeillayre : Je voulais juste mentionner que nous sommes deux sites en France à avoir eu cette occasion d'avoir ces turbines, lorsque le prix de l'énergie était extrêmement haut le delta était négatif, cela marche dans les deux sens. Notre usine sœur a dû payer un supplément pour avoir cette énergie, cela marche dans un sens c'est vrai et cela permet aussi de financer une énergie renouvelable.

M. Chansigaud : Ce que je veux dire c'est que cela permet aussi de financer des investissements et des améliorations. Je parle là au niveau de la moralité, vous avez des engagements.

Mme Capdeillayre : Absolument.

M. Regnier : Une carte des polluants éternels, PFAS, a été publiée dans le journal Le Monde en 2023. L'usine Fibreexcellence Provence a été identifiée comme site présumé. Est-ce que FEP, ou la DREAL, ont contrôlé ce paramètre ? Est-ce que vous en utilisez-vous encore et avez-vous identifié des sources potentielles sur votre site ?

M. Sujol : En préambule, cette action là sur les fameux polluants éternels est un domaine qui s'ouvre. Il y a encore peu de laboratoires agréés. Je ne sais pas si le contrôle a été fait au niveau de l'exploitant.

M. Chaudière : Il ne faut pas confondre fabricant de pâte à papier et papetier, c'est ce qu'a fait Le Monde. En fait nous on n'utilise pas de PFAS, ça n'entre pas dans nos process et c'est une erreur de cette carte. On a lancé les premières campagnes d'analyse, on va vous transmettre les premiers résultats mais il n'y aura pas de surprise. Cela sera transmis sur GIDAF prochainement.

M. Regnier : A titre d'exemple on a trouvé des PFAS dans les émulseurs incendie, est-ce que ce sont des choses que le site a utilisé dans les années précédentes ?

M. Chaudière : Oui on a dû référencer dans le cadre de cette réglementation tout ce que nous utilisons sur site, il y en a dans certaines mousses incendie, actuellement on fait les études pour pouvoir les sortir et les remplacer, mais la faisabilité technique n'est pas forcément adaptée.

M. Regnier : Est-ce que vous avez mis en place un plan d'action avec des délais pour acter d'arrêter d'utiliser des PFAS.

M. Chaudière : Non, on ne connaît même pas la faisabilité technique donc nous continuons à les stocker sur site, on ne les utilise pas, on demande au fabricant si c'est possible de le remplacer, mais on n'est pas sûrs que ce soit possible.

Normalement lors d'un incendie sur le site, toutes les eaux seront recueillies dans un bassin étanche.

M. Regnier : Je souhaitais revenir sur l'incident qui s'est déroulé samedi dernier, M. Girard, vous avez été invité à l'anniversaire du Petit Castellet, avez-vous bien ressenti les nuisances olfactives et sonores qu'un certain nombre des personnes présentes ont ressenti ce jour-là ? Il y a eu un incident, le système de traitement des odeurs a été mis à l'arrêt, quels ont été les niveaux de rejets pendant cet épisode ? Lors du redémarrage au fioul lourd, quels sont les niveaux de rejets de particules ? Si vous ne le faites pas, il serait intéressant de suivre les niveaux de rejets pendant ces épisodes, qui arrivent de manière régulière pour nous.

M. Girard : Nous avons eu un problème avec l'alimentateur HT, ce qui a entraîné une température des gaz trop élevée dans le système de traitement des odeurs et les gaz ont été rejetés dans l'atmosphère. Quand je suis arrivé à 16h il n'y avait pas de problème d'odeur.

M. Regnier : Dernièrement on a quand même eu les électrofiltres qui ont été mis à l'arrêt. J'ai un email de M. Chaudière, ce déclenchement a entraîné l'arrêt...

M. Girard : Ah vous parlez de mardi.

Mme Capdeillayre : En fait, il y a eu deux événements, le premier effectivement lors de l'anniversaire du Petit Castellet où il y a eu des odeurs, on ne nie pas ces odeurs, on a eu un problème sur une température de cuisson, donc pas d'impact sur nos rejets atmosphériques, et un deuxième événement qui était un essai réalisé sur une turbine qui a fait déclencher l'usine. Sur cet événement-là on a eu effectivement un pic de poussière. Je ne peux pas vous dire exactement l'émission qu'il a pu y avoir, on a eu un panache pendant quelques minutes. Ce n'est pas acceptable d'avoir ce pic-là, on est au niveau de la moyenne, mais on est conscients que ce n'est pas acceptable.

M. Regnier : Vous parlez de cette moyenne, mais est-ce qu'il y a une valeur max à ne pas dépasser, à respecter pendant ces phases-là ?

M. Sujol : Il n'y a pas de valeur d'émission à respecter pendant ces phases transitoires.

M. Regnier : Il y a des signalements justement lorsqu'il y a ces pannes, il serait intéressant de quantifier et de voir ce qu'il est possible de faire.

Autre question, je reviens sur une réunion qui s'est déroulée en août 2023 en préfecture d'Arles, donc une réunion du bureau de la CSS qui a été demandée par Fibrexcellence Provence. M. Girard s'est engagé à travailler sur le problème des odeurs diffuses. Il y a eu un travail réalisé sur les odeurs canalisées qui malheureusement pour nous, riverains, n'a pas l'impact que vous auriez voulu. Sur ces odeurs diffuses quel a été le travail de Fibrexcellence ?

Mme Capdeillayre : C'est le travail qui vous a été présenté sur l'analyse des plaintes pour trouver les sources émissives.

M. Regnier : Je ne suis pas dans l'usine, moi en tant que riverain ça me paraît un peu léger. Ce sont des éléments de l'usine qui fuient ? A quoi est-ce que cela correspond ?

Mme Capdeillayre : Cela peut se comparer à un robinet qui fuit. On a aujourd'hui 4 systèmes odeur qui permettent de minimiser fortement les odeurs sur notre site. On travaille tous les jours sur comment réduire et comment faire fonctionner ce système pour que ce soit de plus en plus efficace. Notre objectif est d'être avec des taux de fonctionnement à 100% pour qu'il y ait moins d'impact sur les riverains.

M. Regnier : On espère juste, en tant que riverain, que l'usine fonctionne à 100% et que ces odeurs diffuses cessent. Avec ce que vous avez mis en place sur les odeurs canalisées, on voit que ce sont les diffuses qui restent et qui gênent encore la population.

Autre question sur le fioul lourd pendant les phases de démarrage, selon l'article de l'arrêté complémentaire 2022, vous avez remis une étude pour trouver une alternative. Quels sont ses résultats et quand la solution sera-t-elle mise en place ?

M. Chaudière : L'étude pour la substitution du fioul lourd a été rendue, il y a eu une question complémentaire de la DREAL, pour l'instant le projet a été mis en stand-by puisque la substitution qui a été identifiée c'était de passer au gaz, et le gaz ne permet pas de décarboner et n'est pas une énergie d'avenir. On cherche un projet de substitution plus complexe.

M. Regnier : Donc, de la part de la DREAL, quelle est son interprétation, y-a-t-il des délais ?

M. Sujol : Nos sujets de priorité ne sont pas ceux-là. On a demandé à Fibre e xcellence de revoir sa copie, en évaluant la quantité de polluants qui ne seraient pas rejetés en remplaçant un combustible fossile par un combustible avec un impact moindre. Le document qui nous a été remis en 2023 comparait simplement les valeurs limites d'émission en fonction des combustibles, ce qui n'est pas forcément le sens de la prescription qui avait été faite.

M. Regnier : J'espère que cela deviendra un sujet de priorité, car en tant que riverains... s'il y a une prescription et une étude, il doit derrière y avoir des délais et des actions qui sont mises en place.

M. Sujol : L'étude actuellement n'est pas satisfaisante, donc à retravailler. Il y a plus à faire ailleurs pour le moment. Ça ne veut pas dire que l'exploitant n'a pas répondu à la prescription puisqu'il a réalisé l'étude.

M. Regnier : J'entends bien que ce n'est pas prioritaire, mais ça sera fait quand ?

M. Chaudière : On a étudié de passer au gaz, maintenant on étudie d'autres possibilités pour sortir du fioul. Il est trop tôt pour parler de délais.

M. Regnier : Je reviens sur le volet bruit, il y a certaines mesures qui ont été mises en place, comme à l'école du Petit Castellet. A la suite de l'étude bruit et par rapport à ces résultats, quelles sont les suites ? Quelles sont les échéances des travaux de mise en sécurité ?

M. Sujol : Le projet d'arrêté préfectoral, Fibreexcellence étant un site prioritaire, sera validé par l'échelon régional pour s'assurer qu'il n'y a pas de biais d'interprétation locale. L'objectif est de mettre en place les conclusions de l'étude technico-économique avec un avenant avant l'été 2024.

M. Regnier : Concernant les lignes de l'évaporateur, un projet qui a pris du retard pour diverses raisons, pour l'exploitant quelle est la date de mise en service ? On est déjà en retard par rapport à l'AP de 2022, est-ce qu'un arrêté de mise en demeure est prévu ?

Mme Capdeillayre : On a déjà investi 50M€ sur ce projet. On n'a pas de date précise mais la volonté de continuer ce projet dans les quelques années à venir est évidente.

M. Regnier : Il est écrit dans l'AP que l'exploitant le mettra en œuvre au 1^{er} décembre 2023, l'exploitant ne respecte pas les prescriptions de cet arrêté, il semble légitime de savoir quand cela sera mis en place.

Mme Blanc : Je reviens un peu sur les incidents, et notamment sur les émanations de soufre, cela avait été le sujet n°1 de la précédente réunion. On en a moins parlé cette fois-ci mais je pense quand même que c'est un problème très important. L'ARS, notamment, dans les réunions précédentes s'était inquiétée de ces émanations de soufre, y-a-t'il eu de nouveau des études manifestées au niveau de l'ARS ?

Mme Lenglet : C'est justement le sujet de la présentation suivante.

Mme Blanc : D'accord. La DREAL est revenue sur la notion de déstabilisation du process. Combien avez-vous eu d'incidents ? Si le bilan global semble satisfaisant, et puisque la population locale souffre de ces incidents, il faudrait savoir à la fois le nombre de ces incidents et donc ces facteurs de déstabilisation qui les expliquent.

Mme Capdeillayre : Ce n'est pas quelque chose que l'on suit de manière chiffrée. Nous avons plusieurs types d'événements, entre un dérèglement mineur d'un équipement et un déclenchement usine qui est majeur. Dans les événements majeurs, nous en avons eu un certain nombre lié surtout à la mise en place de la turbine et aux tests réalisés. On a eu un déclenchement usine sur un souci d'alimentation électrique. On a eu en tout 6 arrêts usine sur l'année. Ce sont ces événements qui ont un impact sur l'environnement. Nous traitons les événements, comme des casses d'équipements, comme des événements importants pour nous, mais ils n'ont pas le même impact à l'extérieur de l'usine.

Mme Lenglet : Il me semble intéressant de présenter les incidents subis, extérieurs à l'entreprise avec leurs incidences, les événements internes dans vos process, avec une gradation pour voir tous les événements majeurs qui ont percuté un peu l'extérieur. Je pense que cela serait intéressant que l'on ait un recensement, pourriez-vous en faire un bilan que nous joindrions au compte-rendu ?

Mme Blanc : C'est exactement ce que je voulais demander, c'est-à-dire qu'il y ait un tableau proposé à la CSS avec la nature de l'incident, ses effets, la date, etc.

M. Girard : On va le faire c'est intéressant. Et lorsqu'on a un événement qui risque de toucher la population, normalement on fait une communication aux membres de la CSS.

Mme Blanc : J'aimerais avoir l'avis de la DREAL sur cette notion de facteur de déstabilisation.

M. Sujol : C'est un point d'interrogation pour nous que nous souhaitons creuser. Cela fera l'objet d'une future inspection.

M. Chansigaud : Je voulais intervenir sur la problématique de l'eau, puisqu'on l'avait abordée à la précédente CSS. La demande en eau est extrêmement importante, le réchauffement du Rhône est avéré, on a d'autres utilisateurs en amont comme les centrales nucléaires. On se retrouve avec des températures très élevées à partir de juin/juillet, il y avait eu une réflexion concernant le circuit fermé qui existe déjà dans des unités de production de pâte à papier, qu'en-est-il aujourd'hui ?

Mme Capdeillayre : La question est toujours à l'étude. L'ambition de réduire notre consommation en eau est bien là, nous avons diminué de 11% notre consommation en eau. On vous a montré les

investissements lourds que nous avons pu faire en 2023, tous les lièvres ne peuvent pas être courus en même temps. On est toujours sur le sujet et on continue à réduire notre consommation.

M. Chansigaud : Ce n'est pas de courir plusieurs lièvres, c'est en définitive d'améliorer son process. Je voudrais revenir sur ce que l'on retrouve en rejet, notamment les matières en suspension et en demande chimique en oxygène (DCO). Il y avait eu une dérogation en 2022 et on retrouve à nouveau des pics, vous avez à nouveau redemandé une dérogation ? Ou vous allez améliorer votre station d'épuration ?

Mme Capdeillayre : On n'a pas de dérogation sur les MES ou ni sur la DCO. Nous l'avons sur l'azote et le phosphore. Sur l'azote aujourd'hui on est conforme à cette dérogation, le phosphore on continue à travailler dessus.

M. Chansigaud : Vous avez demandé une dérogation jusqu'en 2025 c'est ça ?

Mme Capdeillayre : Sur l'azote et le phosphore uniquement.

M. Chansigaud : Vous allez donc continuer à rejeter plus que la norme ?

Mme Capdeillayre : Concernant le phosphore oui.

Mme Couturier : Je voudrais témoigner sur les problématiques de bruit, j'en suis victime, les bruits proviennent des écorceurs à bois qui sont soi-disant confinés. J'habite à 4km de l'usine et les écorceurs produisent des nuisances en basse fréquence qui s'expriment dans l'espace et cela fait vibrer. Vous vous retrouvez avec des situations, comme si vous étiez en dessous de l'aéroport de Marignane avec des bruits qui s'apparentent à des réacteurs d'avion. L'année dernière, j'étais plutôt rassuré, car la DREAL nous a dit que vous aviez été mis en demeure et qu'elle serait très regardante et qu'elle ne tolérerait pas de dépassements. Alors je ne sais pas, il y a peut-être eu un peu de souplesse qui vous a encore été accordée, mais pour vous l'heure est grave. Je suis quotidiennement ennuyé, moi, ma famille, mes voisins par ce type de problème. Je suis un enfant du pays, j'ai été industriel sur la commune de Tarascon et je trouve que vous bénéficiez de beaucoup de tolérance. Lorsqu'on est industriel, on est responsable et on a des engagements en termes de résultats. Vous parlez de moyens sans arrêt. Il faut des résultats. Aux services de l'état de les exiger ces résultats. Vous pouvez parader avec les dizaines, les centaines de millions d'euros que vous dépensez pour justifier vos bonnes intentions mais les résultats ne sont pas au rendez-vous et là ça commence à peser.

Alors après, je voudrais aussi alerter sur la situation économique de cette entreprise qui, depuis des années nous annonce des difficultés financières. Ça ne s'est pas amélioré, en interne ils ont annoncé que la situation financière ces derniers temps s'était dégradée, on nous en a parlé vaguement tout à l'heure. Je voudrais alerter sur ce point, car il faut faire attention aux jeux de marges qui peuvent se pratiquer sur les multinationales. Je vous invite à l'avenir à nous communiquer dans ces réunions les organigrammes juridiques mettant en évidence les liens capitalistiques que vous avez en amont et en aval de votre filière, pour pouvoir, en ce qui nous concerne, identifier les transferts de marge potentiels que vous pouvez exercer pour justifier votre manque de rentabilité. C'est très important, vous intervenez en amont et en aval de la filière, donc vous pouvez jouer avec des jeux de marge.

Et, ensuite, je vous invite, au regard de la situation financière délicate dans laquelle est cette entreprise, d'estimer le coût de démantèlement et de dépollution de l'usine car c'est demain le risque qui pèse sur la communauté. Si l'industriel demain quitte le navire, qui va payer l'addition ? Ce n'est pas rassurant économiquement.

Mme Lenglet : Vous pouvez donner des éléments de réponse, mais il me semble que l'on s'éloigne un peu des attentes d'une CSS.

M. Girard : On se tient aux demandes réglementaires qui sont faites et qui encadrent ce sujet.

M. Sujol : La réglementation impose des garanties financières qui sont censées être activables.

M. Bouillard : En 2021 le démantèlement du site avait été chiffré à 100 M€.

M. Cathelan : Je voudrais revenir sur le traitement des odeurs, vous nous avez annoncé que 55% des odeurs n'étaient pas définies par vous-même, d'après vous ces odeurs proviennent de quelle source ?

Mme Lenglet : Je propose que l'on écoute l'intervention de l'ARS, on retient votre question et on reviendra sur le sujet.

POINT SUR LES EFFETS SANITAIRES

Un powerpoint est présenté par l'ARS, Atmosud et Santé Public France (en annexe).

Suite à de très nombreuses plaintes en raison d'émissions par Fibre Excellence de poussières et d'odeurs notamment, l'ARS, Santé Public France et Atmosud ont réalisé en 2018 et 2019 une surveillance des effets sanitaires aigus, avec notamment une surveillance de l'H₂S en continu, l'activation d'un réseau de médecins généralistes et un suivi des plaintes.

En 2022, Atmosud a mis en place une nouvelle plateforme de signalement.

Lors des signalements, il est important de ne pas mentionner de nom, pour respecter les problématiques RGPD.

Évolution des signalements toutes causes :

- Augmentation du nombre de signalements (+13 %)
- Part attribuée à Fibre Excellence majoritaire (76 % en 2023).
- Augmentation de la part attribuée à la SEDE (13 % en 2023 vs 8 % en 2022)

Origine géographique des signalements attribués à Fibre Excellence :

- principalement 3 communes : Tarascon, Arles et Fontvieille
- concerne aussi le Gard (Beaucaire, Vallabrègues)

Intensité de la gêne

- Situations considérées comme très gênantes (80 % en 2023) ou gênantes (20 %)

Les signalements « odeurs » et « bruit » déposés sur SignalAir et attribués à Fibre Excellence en 2023 sont plus nombreux qu'en 2022 sur la période d'août à décembre.

Les recommandations de l'ARS pour réduire et suivre les effets sanitaires aigus :

- Poursuivre les actions de réduction du bruit et des émissions atmosphériques canalisées et diffuses des installations notamment afin de diminuer les odeurs liées aux émissions d'H₂S.
- Continuer de transmettre systématiquement les signalements de SignalAir à l'industriel et d'investiguer chaque signalement (fait par l'industriel).
- Améliorer le retour d'information de l'industriel vers les riverains et les membres de la CSS suite aux signalements des riverains.
- Mesurer le H₂S (surveillance en continu) au plus près des personnes exposées.

M. Quinto : En tant que salarié, on aimerait savoir, on quantifie le nombre de plaintes, il serait intéressant de quantifier le nombre de personnes. Est-ce toujours la même personne qui se plaint tous les jours ? Ça serait intéressant pour faire des statistiques, c'est une question que se posent les salariés dans l'entreprise.

M. Mathiot : Je vous entends, l'outil est utilisé au plan national. L'outil n'est pas conçu pour tracer les plaintes, il n'est pas possible de le savoir. On se retrouve avec le règlement de protection de la donnée, mais c'est important de savoir s'il y a 4 personnes ou 400. Je n'ai pas la donnée qui me permettrait de donner cette information. Quand on voit la zone où se trouvent les plaignants, je ne peux pas croire que c'est 5 personnes qui passent leur temps à se déplacer sur le territoire pour faire des signalements à droite à gauche.

On a déjà fait beaucoup d'études avant pour dire, ne mettons pas en doute, cela reste à la marge. Le potentiel d'individus qui se réveillent dans la nuit pour faire un signalement... Il y a une réflexion au niveau national pour savoir si nous Atmosud on peut tout de même avoir ces informations, mais en réalité vous le savez, si on mettait une règle, des personnes mal intentionnées la détourneraient et j'aurais des chiffres qui ne seraient pas si justes que ça non plus. C'est une donnée importante, cet outil est fait pour que l'on se rende mieux compte de la situation, utilisons l'outil intelligemment pour que chacun puisse progresser. Et c'est vrai que se signaler convenablement en un lieu c'est vraiment déjà une bonne avancée. Vous m'avez demandé M. Couturier si vous pouviez avoir accès à vos déclarations, vous pouvez le faire si vous déclarez avec votre compte. Vous créez un compte, vous déclarez et vous pouvez regarder en permanence si le signalement est bien rentré en base. J'ai noté le sujet et nous y travaillons, mais je crains qu'on ne puisse pas le faire.

M. Lasalle : Il ne faut pas oublier non plus, déjà, que tout le monde ne signale pas, toutes les personnes qui souffrent de ces odeurs ne signalent pas sur SignalAir et il peut y avoir plusieurs personnes derrière un signalement, une famille. Quand c'est une école qui signale, c'est toute l'école. Un signalement ça peut représenter aussi plusieurs personnes.

M. Valette : Samedi dernier, effectivement, c'était les 60 ans de l'école et je remercie M. Girard d'avoir été présent pour cet événement. Vous avez pu vous rendre compte de la nuisance qu'on a pu avoir ce jour-là. Quand il y a un incident, ça pénètre dans les classes et ça peut rester pendant des journées entières. J'invite M. Chapelle à prendre la relève et continuer à assurer le bon fonctionnement au niveau des odeurs.

Concernant le bruit, il y a une étude qui a été menée. Je ne sais pas trop dans quelles conditions elle a été menée cette étude, j'ai vu que, entre parenthèses, il y avait marqué « dans le site du Petit Castellet protégé par des panneaux » ... D'après ce que je sais, l'étude a été faite juste derrière les panneaux installés par Fibreexcellence. Il faut savoir que sur un aspect visuel ça marche très bien, en revanche pour le bruit, quand on est dans la maternelle forcément ça régule le bruit, mais ces panneaux ne couvrent pas tout le cheminement pour aller à l'école et leur hauteur ne permet pas de couvrir le bruit dans le reste de l'établissement. J'aurais souhaité qu'il y ait des études bruits complémentaires qui soient faites suivant le vent et dans d'autres éléments de l'établissement, notamment au niveau de l'entrée de l'école où l'on perçoit fortement le bruit. Du côté du monastère il y a des personnes qui dorment là pendant toute l'année et notamment l'été. C'est pour ça qu'il y a des pics car nous ne sommes pas climatisés et le bruit nocturne nous dérange fortement.

M. Regnier : Concernant l'inscription sur SignalAir par rapport aux signalements, sans m'avancer je pense que oui, la plupart des signalements ça sera souvent le même groupe de personnes. Heureusement, les personnes qui sont sensibilisées l'utilisent dès qu'elles ressentent. Malheureusement il n'y a pas grand monde qui utilise cet outil, malgré la communication qui a été faite.

Autre sujet, par rapport à une question qui a été posée tout à l'heure, il a été évoqué un cout de démantèlement de l'usine 100M€, je vois dans un arrêté préfectoral que le montant des garanties financières est d'1M€, c'est bien ça ?

M. Girard : Je ne l'ai pas en tête mais oui c'est encadré par un arrêté.

M. Regnier : D'accord, mais cette différence par rapport à un coût de démantèlement de 100 M€, je ne comprends pas.

M. Sujol : Les garanties servent à mettre le site en sécurité. Le démantèlement de l'usine il n'est pas toujours à faire puisqu'il peut y avoir un repreneur qui reprenne l'activité dont les batiments en place.

M. Mazoyer : Bonjour, je représente le centre de détention de Tarascon. Pour ceux qui ignorent ce qu'est le centre de détention, c'est 650 détenus qui sont voisins directs de l'usine et environ 200 personnels qui travaillent au sein du centre. Il y a des personnels pénitentiaires mais également des personnels privés ou hospitaliers. Il y a une forte communauté de personnes qui est voisine directe de ce site qui est très important. Ce que je peux vous dire, c'est que mardi dernier à midi, quand on est partis déjeuner, si tous les gens incommodés avaient fait un signalement, vous auriez eu 800 signalements en one shot. Je ne sais pas comment vous gérez ça au niveau de SignalAir. Juste pour rappel, les détenus n'ont pas accès au téléphone portable, logiquement. Quand on a ce genre de situation, je m'interroge, pour quelle raison dans vos process vous n'auriez pas un moyen de communication direct pour avertir vos voisins directs ? Quand vous avez un incident comme celui de mardi dernier, pour quelle raison on ne reçoit pas un mail qui explique ce qu'il s'est passé. Nous sommes les grands oubliés de la communication et encore une fois on est une communauté importante qui mérite d'être informée.

Mme Capdeillayre : Vous avez raison, on va vous ajouter à notre listing de personnes que l'on contacte, parce que mardi on a effectivement envoyé un message aux riverains.

M. Couturier : On n'a rien reçu.

M. Chaudière : Nous communiquons aux premiers riverains qui ont fait la demande d'être tenus informés de ce genre d'événements.

Mme Lenglet : Il faut améliorer effectivement la communication. Vous devriez communiquer plus tôt, alors que le constat c'est que vous êtes plutôt en réaction, vous attendez le signalement alors que l'événement s'est déjà passé. Les gens apprécieraient aussi d'être informés dès la survenue de l'évènement vous l'avez fait samedi dernier par exemple.

Mme Capdeillayre : Sur la journée de samedi nous l'avons envoyé à la DREAL, aux voisins les plus proches de l'usine dans les 10 minutes, car il y avait un impact bruit qui était important. Bien sûr on va ajouter le centre de détention, car vous faites partie des voisins très proches.

M. Mazoyer : Surtout qu'il peut y avoir des conséquences sanitaires importantes, je vous rappelle que les détenus sont privés de liberté et qu'ils sont contraints dans leur cellule. Ce ne sont pas des citoyens qui peuvent partir. S'il y a des mesures de confinement à mettre en œuvre ce sont des questions qui sont très importantes pour nous.

Mme Capdeillayre : Vous avez raison, cela dit, ça, c'est géré dans un POI.

M. Mazoyer : Ce qui m'importe ce sont les aspects sanitaires et sécuritaires qui peuvent en découler. Et juste à titre personnel, j'habite dans un logement de fonction qui est situé à côté de la prison, et

je ressens également des tremblements très très importants, totalement inexpliqués, sans doute liés au fonctionnement de l'usine, qui durent plusieurs minutes. Et je signale également une quantité de poussière dans le logement qui est particulièrement importante.

M. Chansigaud : Vous avez tout un environnement, vous avez la déchèterie, Fibrexcellence, la Sède, Braja, c'est considérable. On peut parler de double peine là.

M. Bouillard : Je rappelle que tous ces sites étaient déjà là avant l'installation de la prison.

M. Mathiot : Pour les poussières, sur l'étude sortie en 2018 où on avait fait des surveillances sur les particules, on avait bien mis en lumière que ce territoire est poussiéreux et multisources. Concernant Fibrexcellence des efforts ont été faits et il y a de moins en moins de signalements de poussières aux abords du site, mais il en existe tout de même. Pour vous rassurer un peu, l'empoussièrement que vous subissez concerne plutôt des grosses particules, celles que vous percevez, voyez, touchez. C'est moins problématique pour la santé que celles qu'on ne perçoit pas, qu'on ne voit pas. C'est une nuisance et cela reste un sujet d'intérêt et il faut faire mieux pour toutes les sources qui y contribuent.

Mme Lenglet : On aura des données supplémentaires de la DREAL en 2024 au niveau de l'inspection. C'est donc la dernière CSS de M. Girard, ces temps d'échanges sont très importants.

M. Girard : Les échanges c'est important. Je pense que vous l'avez identifié, le plus gros problème c'est la stabilité du site. On continue même si certaines personnes ont dit qu'on était à perte. Notre intention est de ne pas fermer l'usine et d'avoir une certaine pérennité de l'usine pour assurer les emplois. Vos commentaires sont importants, on va continuer à travailler, les solutions à trouver ne sont pas si évidentes que ça.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, Mme Lenglet clôture la CSS à 12h04.

La Présidente de la CSS



Cécile LENGLET
Sous-Préfète d'Arles



Fibre
Excellence
PROVENCE

Commission de suivi de site Seveso

15/02/2024

Préambule

Contexte économique et industriel en 2023

- Des prix moyens **en repli de 21 %** par rapport à 2022 sur le marché mondial de la pâte de cellulose
 - Augmentation continue des prix des matières premières, notamment **+28 % pour le bois** (+51 % par rapport à 2021)
 - Une rentabilité opérationnelle **divisée par deux** qui n'a pas permis au site de FEP d'atteindre son objectif
-
- **S1 2023 : FEP a poursuivi son plan d'investissement**
 - **S2 2023 : la dégradation des conditions de marché a poussé FEP à réviser le calendrier du plan d'investissement, sans le remettre en cause**

Sommaire

1. Une usine en pleine transformation

- 1. Une démarche de certification au-delà des obligations**
- 2. Mise en œuvre du plan d'investissement**
- 3. Diversification de l'activité du site**
- 4. Une gestion améliorée des effluents**
- 5. La réduction des odeurs du site**

2. La sécurité, notre priorité n°1

3. Une usine en forte progression sur la réduction de son empreinte environnementale

Une usine en pleine transformation

Un engagement dans des démarches de certification au-delà des obligations réglementaires

- ISO 9001 - certification qualité
- ISO 14001 - certification environnement
- ISO 45001 - certification sécurité
- ISO 50001 – management de l'énergie
- PEFC & FSC – gestion forestière durable
- REDII – Biomasse durable (nouvelle certification 2023)

Une usine en pleine transformation

Mise en œuvre du lourd plan d'investissement

- **Investissements réalisés en 2023**
 - Turbine Biowatt 13M€
 - Création de bassins de rétentions (eaux pluviales et incendie) 3,1M€
 - Système de traitement des odeurs 4,15M€ (au lieu des 2,5M€ initialement prévus)
- **10 M€ / an pour la maintenance préventive et curative**
- **Engagement dans des projets de R&D au niveau du groupe**
- **Investissements prévus pour les prochaines années**
 - Nouveaux évaporateurs pour le projet BioWatt (35M€ initialement prévu) 50M€
 - Délignification à l'oxygène et production de Fluff 150 M€
 - Etude technico-économique rendue en juin 2023
 - Consultation fournisseurs démarrée en 2023
 - Recherche financements engagée en 2023
- **FEP produit à 100 % en UKP depuis décembre 2020, conformément à l'arrêté préfectoral de 2022**
 - *FEP n'a pas activé la dérogation liée à sa production en pâte blanchie*

Une usine en pleine transformation

Diversification des ressources de l'usine tout en fournissant de l'électricité renouvelable au territoire grâce à Biowatt

- Concrétisation d'un projet de 18 mois
 - ✓ Réception de la turbine sur site en décembre 2022
 - ✓ Inauguration publique en juin 2023
 - ✓ Mise en service à l'été 2023

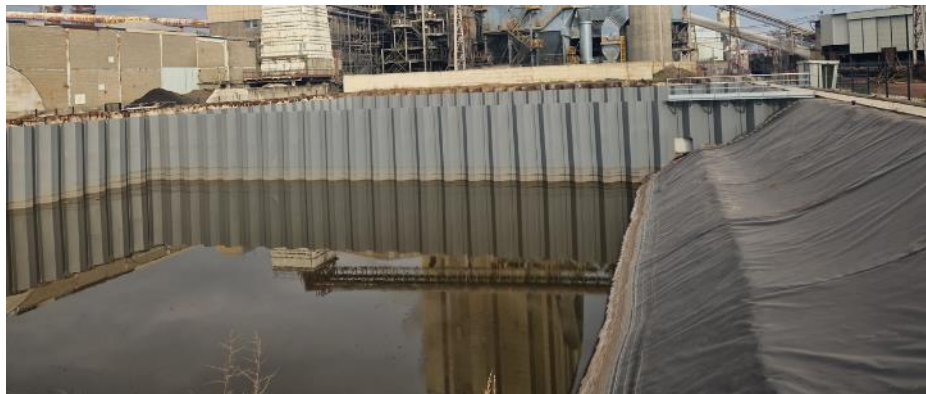
- Une turbine de 25MW qui permet
 - ✓ D'augmenter de 50 % la capacité de production globale en électricité du site
 - ✓ D'améliorer le process de production
 - ✓ De mieux valoriser les résidus du bois issus de la production de pâte à papier



Une usine en pleine transformation

Bassins d'urgences : gestion améliorée des effluents accidentels

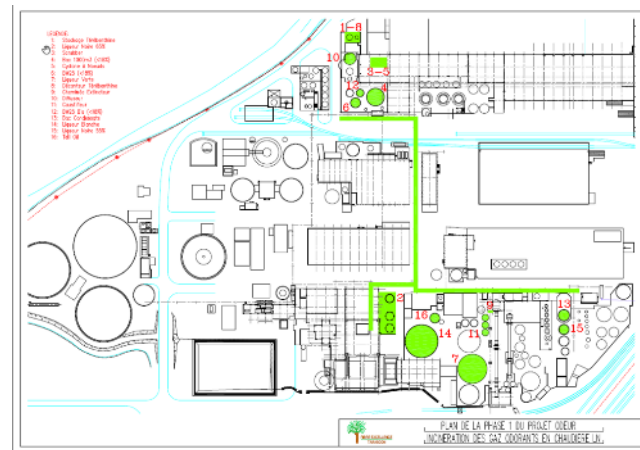
- Création de deux bassins de collecte et de rétention des eaux susceptibles d'être polluées.
 - Capacité : plus de 8 000 m³ de rétention créés
 - Coût du projet 3,1 M€
- **Permet de réduire le risque de rejet accidentel hors du site.**



Une usine en pleine transformation

La réduction des odeurs, une priorité pour FEP

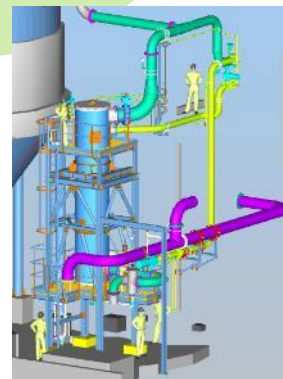
- Odeurs canalisées :
 - Systèmes de traitements existants
 - ✓ Incinérations des gaz forts dans les fours à chaux : mise en place en 1980
 - ✓ Incinération des gaz faibles dans la chaudière liqueur noire depuis le début des années 2000
 - ✓ Mise en place d'un laveur de gaz à la soude début 2020 sur les FAC
 - Traitement des composés soufrés
 - Une solution technique complémentaire mise en œuvre en 2023
 - ✓ Captation et traitement de **16 sources d'odeurs canalisées** identifiées par une société spécialisée
 - Coût : 4,15 M€



Une usine en pleine transformation

Collecte et traitement des gaz avant envoi dans la chaudière

- Une unité développée avec une société spécialisée et reconnue dans le secteur de la pâte à papier
- **Une unité dédiée garantissant**
 - ✓ La collecte des principaux émissaires de manière fiable
 - ✓ La sécurité des personnels et des installations en supprimant le risque d'explosion
- **Les grandes étapes du process**
 - ✓ Extension du réseau de captation
 - ✓ Maintien des équipements en dépression pour éviter tout dégazage à l'atmosphère
 - ✓ Déshydratation des gaz et élimination des gaz pouvant générer des atmosphères explosives
 - ✓ Sécurisation de l'envoi des gaz vers la chaudière pour combustion



Une usine en pleine transformation

Une réduction des odeurs significatives

- **Une amélioration scientifiquement mesurée (chiffres Olentica)**
 - ✓ 2018 : 496 367 m³ odeur/heure
 - ✓ 2023 : 10 350 m³ odeur/heure
 - Une réduction de 98% du flux odeur sortant
- **Période de calibration et de fiabilisation de la solution industrielle**
 - Installation du dispositif en avril 2023
 - Un système stable et efficace aujourd'hui (% temps en fonctionnement)
 - Fonctionnement : 65 % en juin 2023
 - Fonctionnement : 94 % en janvier 2024

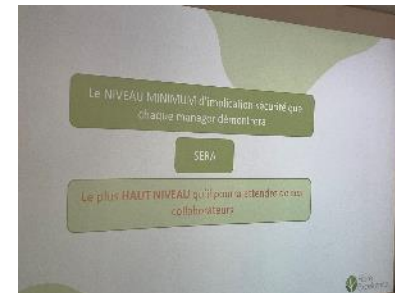
Sommaire

1. Une usine en pleine transformation
- 2. La sécurité, notre priorité n°1**
 - 1. Amélioration de la sûreté du site**
 - 2. Adaptation permanente de la capacité d'intervention**
 - 3. Des moyens d'intervention efficaces**
3. Une usine en forte progression sur la réduction de son empreinte environnementale

La sécurité, une valeur partagée

Amélioration de la sûreté du site

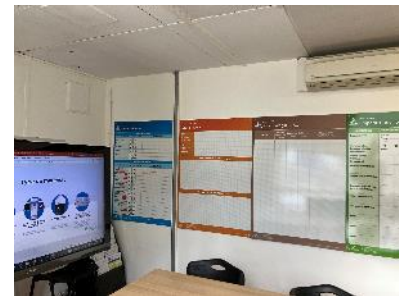
- **Prévenir les risques de départ de feu :**
 - Mise en place d'un système de vidéosurveillance maillé dont certaines caméras ciblent la température.
- **Culture sécurité orientée sur la prévention des accidents :**
 - **70 salariés** formés aux bonnes pratiques (Top management – Management de proximité)
 - Présence terrain accrue
- **Formation continue des salariés :**
 - Risques électrique, chimique, travaux en hauteur, conduite d'engins de levage, ATEX...
- **Analyse rigoureuse des événements pour en tirer les meilleurs enseignements**



La sécurité, une valeur partagée

Adaptation permanente de la capacité d'intervention

- Maintien des acquis des équipes de secours
 - Formation / recyclage SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)
 - Manipulation des extincteurs mobiles
- Intégration du poste central de vidéosurveillance dans la salle de crise
- Renouvellement / mise à niveau des moyens mobiles d'intervention



La sécurité, une valeur partagée

Des moyens d'intervention efficaces

- Exercices hebdomadaires de mise en situation des DOI d'astreintes (Directeur des Opérations Internes)
- Exercice POI réalisé sans déclenchement sirène
- Incidents survenus en 2023 :
 - 2 déclenchements Turbine avec ouverture de la déverse vapeur de la chaudière produisant des nuisances sonores
 - Départ de feu naissant sur tapis d'alimentation en copeaux maîtrisé par l'exploitant
 - Départ de feu d'origine électrique maîtrisé par l'exploitant et le service maintenance
- Analyse des événements effectuée immédiatement, et mise en place d'actions préventives et correctives
- Les moyens de détection et d'intervention mis en place par FEP permettent de réduire et de maîtriser les risques



Sommaire

1. Une usine en pleine transformation
2. La sécurité, notre priorité n°1
- 3. Une usine en forte progression sur la réduction de son empreinte environnementale**
 - 1. Un site strictement réglementé par des arrêtés préfectoraux**
 - 2. Une surveillance rigoureuse des rejets**
 - 3. Un suivi quotidien des signalements**
 - 4. Une réduction continue de l'impact environnemental**

L'activité de FEP est strictement encadrée

3 nouveaux Arrêtés Préfectoraux depuis 2023

1- **AMD du 13 janvier 2023** concernant la surveillance en continu des rejets atmosphériques: demande la mise en place de 6 capteurs supplémentaires

- FAC :
 - Pression : mis en service en mars 2023
 - STR : en lieu et place du capteur H2S : mis en service en août 2023
- Chaudière Liqueur Noire
 - Pression : mis en service en janvier 2023
 - Humidité : mis en service en octobre 2023
- Chaudière Ecorces
 - Pression : mis en service en janvier 2023
 - Humidité : mis en service en octobre 2023

➔ Coût total de la démarche 240K€

2- **AMD du 22 février 2023** : réalisation d'une étude technico-économique sur le bruit (demande initiale fixée par AP du 12 octobre 2022 au 31/12/22)

- AP fixe un délai de 3 mois pour rendre cette étude
- ETE bruit transmise en mai 2023

3- **AMD du 27 décembre 2023** : suivi des contrôles réglementaires suite à inspection du 19 octobre 2023

- AP fixe un délai de 3 mois pour lever la non-conformité
- Création d'un comité réglementaire à partir de janvier 2024 pour suivre les contrôles réglementaires

FEP est régulièrement inspectée par la DREAL

3 visites d'inspection sur tous les aspects environnementaux

- **Les visites d'inspection du site de FEP en 2023**
 - 6 avril 2023
 - 31 août 2023
 - 19 octobre 2023

Mise en place d'une surveillance environnementale

FEP surveille très rigoureusement ses rejets

- **Surveillance des rejets atmosphériques**

Capteurs de suivi continu certifiés QAL2

- ✓ 6 nouveaux capteurs installés en 2023
- Analyses trimestrielles/semestrielles par organismes habilités
 - Détail des résultats ci-après
- Contrôles inopinés annuels :
 - Eau : réalisé les 15 et 16 novembre 2023
 - Air : réalisé du 26 au 28 septembre 2023
 - Bruit : réalisé le 10 et 11 octobre 2023

- **Surveillance des rejets aqueux**

- Autosurveillance soumise au SRR (Suivi Régulier des Rejets)
 - 4 contrôles croisés annuels
 - 2 contrôles annuels réalisés par des organismes indépendants
 - Audit de contrôle de l'autosurveillance par L'Agence de l'Eau en 2023
- Surveillance au-delà du réglementaire

Mise en place d'une surveillance environnementale

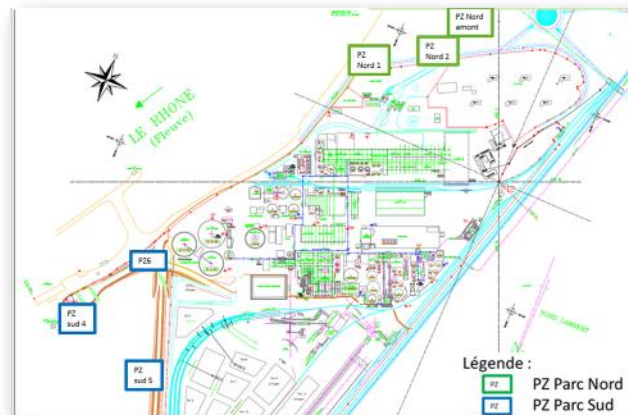
FEP surveille très rigoureusement ses rejets

Surveillance de la nappe phréatique

- Suivi trimestriel de la qualité des eaux souterraines autour du site sur 6 piézomètres
- Utilisation de la nappe autour du site :
 - Aucun ouvrage n'est utilisé pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP).
 - Le captage AEP le plus proche est à 1,6 km en amont hydraulique de l'usine.
- Résultats de ce suivi transmis aux membres de la CSS le 22 septembre 2023

Rappel des conclusions :

- Tous les paramètres sont conformes
- Pas d'impact de l'activité de FEP sur la nappe



Suivi exhaustif des signalements et de leur origine

Amélioration du process et diminution des émissions odorantes, et pourtant hausse du nombre de signalements

- **Typologie des signalements**

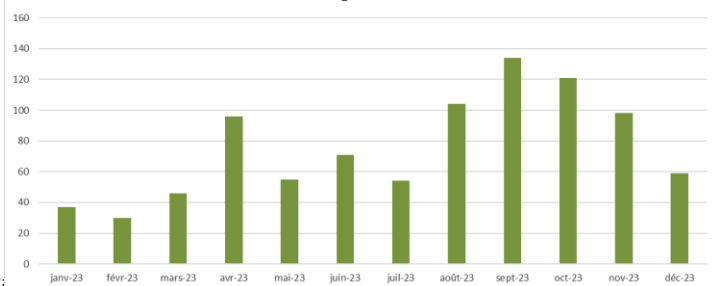
- ✓ 76 % des signalements concernent les odeurs
- ✓ 24 % des signalements concernent le bruit

- **905 signalements en 2023**

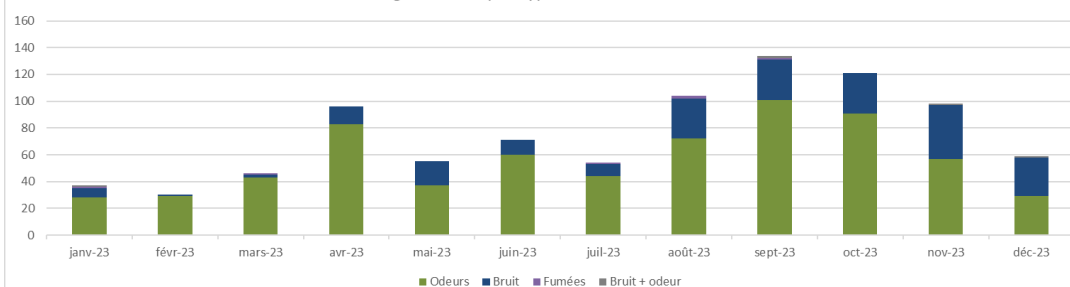
Compréhension des attentes des riverains vis-à-vis des nuisances

- **Action** : 4,1 M€ pour une installation de collecte et de traitement des gaz odorants en 2023
- **Résultats**: baisse de 98% du débit d'odeurs

Suivi des signalements 2023



Signalement par type de nuisances 2023



FEP continue de réduire son impact environnemental

Les actions réalisées pour réduire les nuisances

100 % des signalements font l'objet d'une **analyse des services techniques** de l'usine

Suivi opérationnel individualisé : tous les signalements sont transmis aux cadres d'astreintes de l'usine et à tous les chefs d'équipes

- Signalements Bruit :
 - ✓ Chaque signalement reçu est pris en compte par les opérateurs du Parc à Bois qui vérifient la fermeture des installations
- Signalements Odeurs :
 - ✓ Chaque signalement reçu est pris en compte par les opérateurs Ligne de Fibre et Régénération qui lancent des tournées odeurs afin de vérifier le bon fonctionnement des installations
 - 45% des signalements odeurs peuvent être corrélés à des dysfonctionnements des systèmes de traitement des odeurs
 - 55% des signalements odeurs ne peuvent être corrélés à des dysfonctionnements techniques

FEP continue de réduire son impact environnemental

Des actions au quotidien pour réduire les nuisances olfactives

Amélioration 2023:

- Formation du personnel
- Adaptation du process pour améliorer la collecte des gaz lors des changements de cadence (modification des procédures et du matériel):

- Exemple le 5/11/23 (4 Signalements) : non combustion des gaz ligne de fibre de 17h à 18h : adaptation suite baisse de cadence de 650t/j à 550t/j

Amélioration du dispositif de traitement : mise en place de nouveaux capteurs et automatismes

- Exemple le 08/06/23 (4 signalements) : arrêt combustion gaz odorants sur sécurité : asservissement automatique de la reprise des gaz

Changements matériels : alimentateur HP et BP, vanne évaporateur

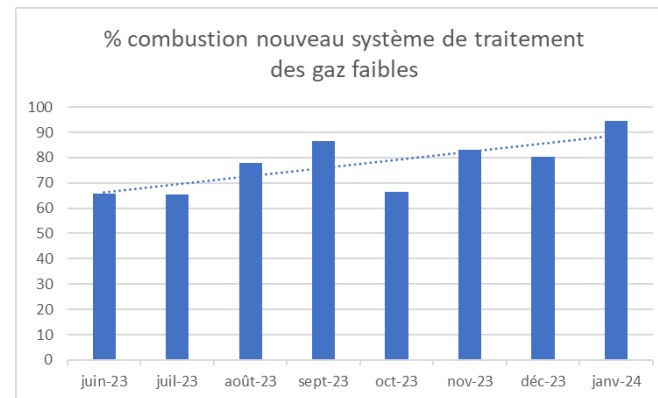
- Exemple le 09/09/23 (1 signalement) : blocage alimentateur copeaux BP

• **Gaz odorants collectés : résultats 2023**

- Gaz forts : 98%
- Gaz faibles : 90%
- Amélioration du taux de fonctionnement du nouveau système de collecte des gaz faibles passé de 65% en juin 23 à 94% en janvier 24

• **2024 :**

- maintien de l'objectif 100% des gaz collectés doivent être traités
- poursuite des efforts



FEP continue de réduire son impact environnemental

Fibre Excellence avance dans la réduction des bruits



- **Mise en place de panneaux** en limite de propriété de l'Ecole du Petit Castelet
- **Etude technico-économique** pour la réduction des nuisances sonores met en avant le bruit généré
 - par les tours aéroréfrigérantes des évaporateurs
 - par le local de mise en copeaux
 - permettra de réduire le bruit à l'école et en LP2

➔ Etude de la faisabilité économique des solutions retenues

- **Contrôle inopiné bruit** réalisé du 10 au 11 octobre 2023

Emergence (conformité) calculée selon 2 méthodes :

- Point masqué : non représentatif
- Mesure usine à l'arrêt : représentatifs (méthode demandée par la DREAL)

Point de mesure	Description	Période	Valeur relevée dB(A)	Valeur limite dB(A)	Avis
1	En limite Sud du site	Diurne	60,5	65	Conforme
		Nocturne	52,0	55	Conforme
2	En limite Est du site, en vis-à-vis de l'école	Diurne	65,0	65	Conforme
		Nocturne	59,5	55	Non conforme
3	En limite Nord-Est du site	Diurne	60,0	65	Conforme
		Nocturne	52,5	55	Conforme
4	En limite Ouest du site	Diurne	52,5	65	Conforme
		Nocturne	48,5	55	Conforme

Point de mesure	Zone à émergence réglementée	Période	Indicateur utilisé	Bruit ambiant dB(A)	Bruit résiduel dB(A)	Emergence calculée dB(A)	Emergence autorisée dB(A)	Avis
5	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castelet)	Diurne	LAeq	51,0	55,5	0,0	5	Conforme
		Nocturne	LAeq	48,5	47,0	1,5	5	Conforme
5b	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castelet), à l'intérieur (protégé par écran)	Diurne	LAeq	46,0	55,5	0	5	Conforme
		Nocturne	LAeq	44,5	47,0	0	5	Conforme

Point de mesure	Zone à émergence réglementée	Période	Indicateur utilisé	Bruit ambiant dB(A)	Bruit résiduel dB(A)	Emergence calculée dB(A)	Emergence autorisée dB(A)	Avis
5	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castelet)	Diurne	LAeq	51,0	39,5	11,5	5	Non Conforme
		Nocturne	LAeq	48,5	39,5	9	5	Non Conforme
5b	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castelet), à l'intérieur (protégé par écran)	Diurne	LAeq	46,0	39,5	6,5	5	Non Conforme
		Nocturne	LAeq	44,5	39,5	5	5	Conforme

FEP continue de réduire son impact environnemental

Résultats de la chaudière à écorce/rejets atmosphériques (1/2)

RESULTATS ORGANISME DE
CONTRÔLE AGREE

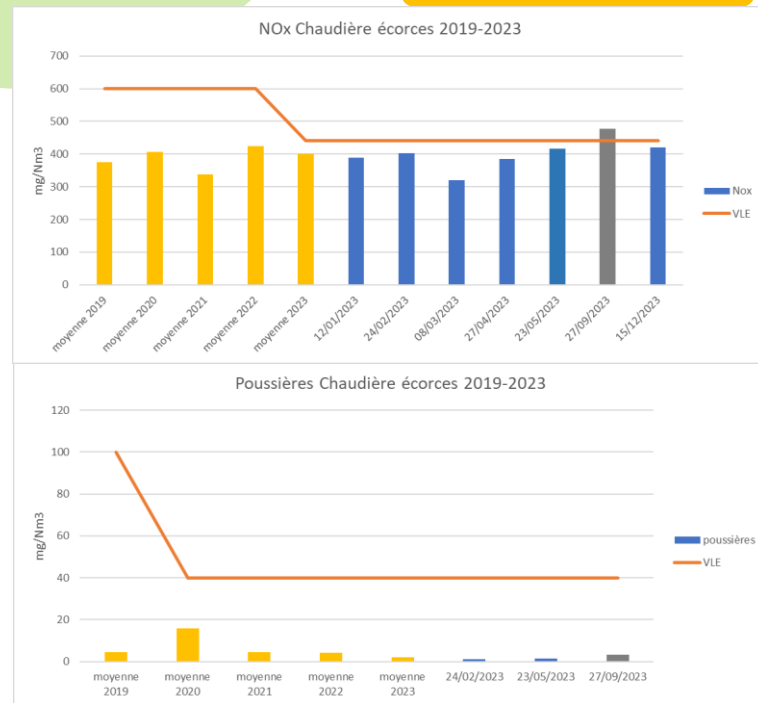
Rejets de NOx :

- FEP se situe à la limite de la VLE fixée pour les Nox
- Actions réalisées en 2023 sur ce paramètre :
 - ✓ **Investissement** : changement réchauffeur d'air le 21/10/23 - Meilleure gestion de la température de l'air dans la chaudière
 - ✓ **Organisationnel** : mise en place d'un cahier des charges plus restrictif pour la biomasse

Rejets de Poussières :



- Diminution de la VLE de 100mg/Nm3 à 40mg/Nm3: Mise en place d'un nouvel électrofiltre
- **FEP se situe largement en dessous** du seuil de conformité exigé



Légende :

- jaune : moyenne annuelle

- gris : contrôle inopiné

- bleu : mesure organisme agréé

FEP continue de réduire son impact environnemental

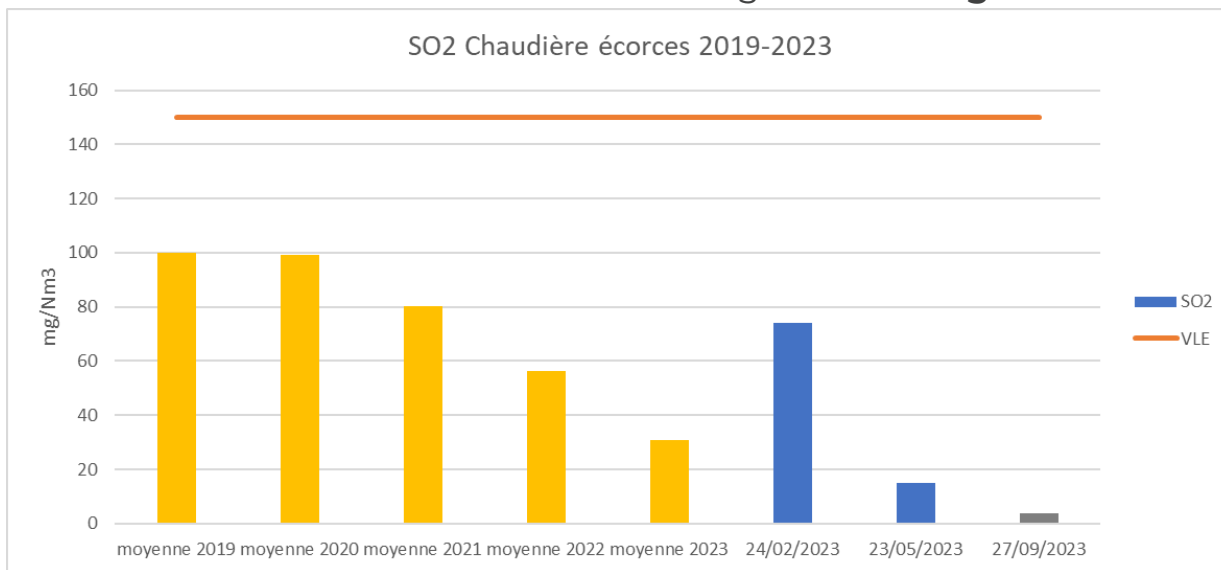
Résultats de la chaudière à écorce/ rejets atmosphériques (2/2)

Rejets de SO₂:



RESULTATS ORGANISME DE
CONTRÔLE AGREE

- FEP se situe **en dessous du seuil** de conformité exigé **sans dérogation**



FEP continue de réduire son impact environnemental

Résultats de la chaudière à liqueur noire/rejets atmosphériques (1/2)

RESULTATS ORGANISME DE
CONTRÔLE AGREE

Rejets NOx :

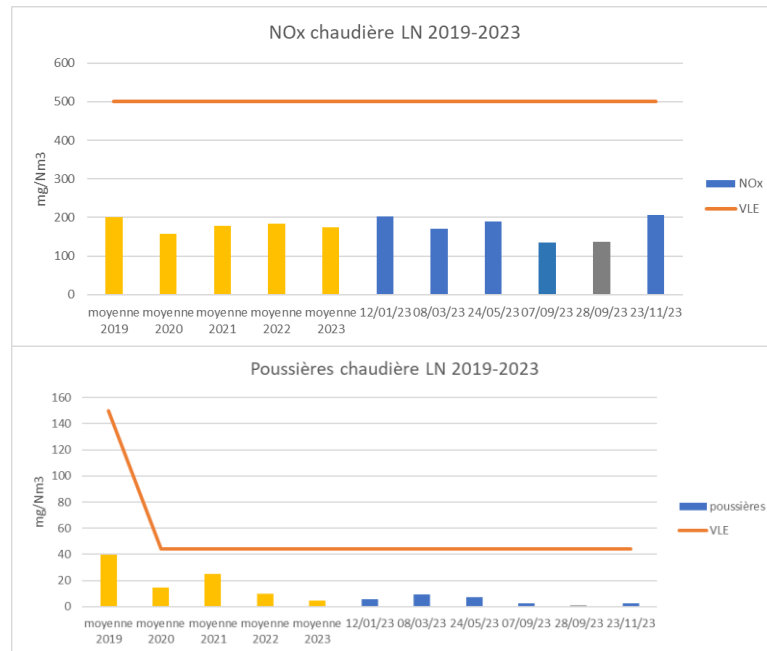


- Mesures **conformes à la VLE** de l'APC de 2022 à 173mg/Nm³ en moyenne en 2023

Rejets de poussières :



- Depuis 2019, diminution de la VLE** de 500mg/Nm³ à 50mg/Nm³
- Nette amélioration des résultats en 2020 à la suite des travaux réalisés sur les électrofiltres
- Mesures **conformes à la VLE** de l'APC de 2022 sans dérogation à 4,7mg/Nm³ en moyenne en 2023



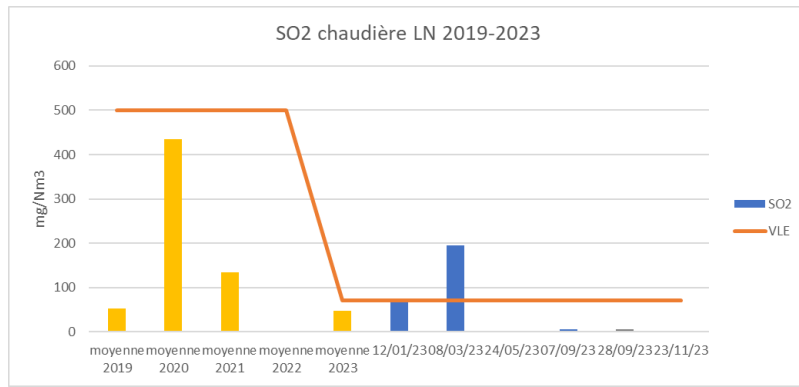
FEP continue de réduire son impact environnemental

Résultats de la chaudière à liqueur noire/rejets atmosphériques (1/2)

RESULTATS ORGANISME DE
CONTRÔLE AGREE

Rejets SO₂:

- Baisse de la VLE annuelle de 500mg/Nm³ à 50mg/Nm³
- FEP se situe à la limite de la VLE fixée pour le SO₂ en début d'année, 100% en conformité depuis juin 2023
- Actions réalisées en 2023 :
 - ✓ Modification des paramètres de combustion en juin 2023
 - ✓ Modification teneur en soufre de la liqueur noire
 - ✓ Modification des paramètres de fonctionnement + stabilisation cadence usine



FEP continue de réduire son impact environnemental

Résultats des fours à chaux/rejets atmosphériques (1/2)

RÉSULTATS ORGANISME DE
CONTRÔLE AGRÉÉ

Rejets de NOx :

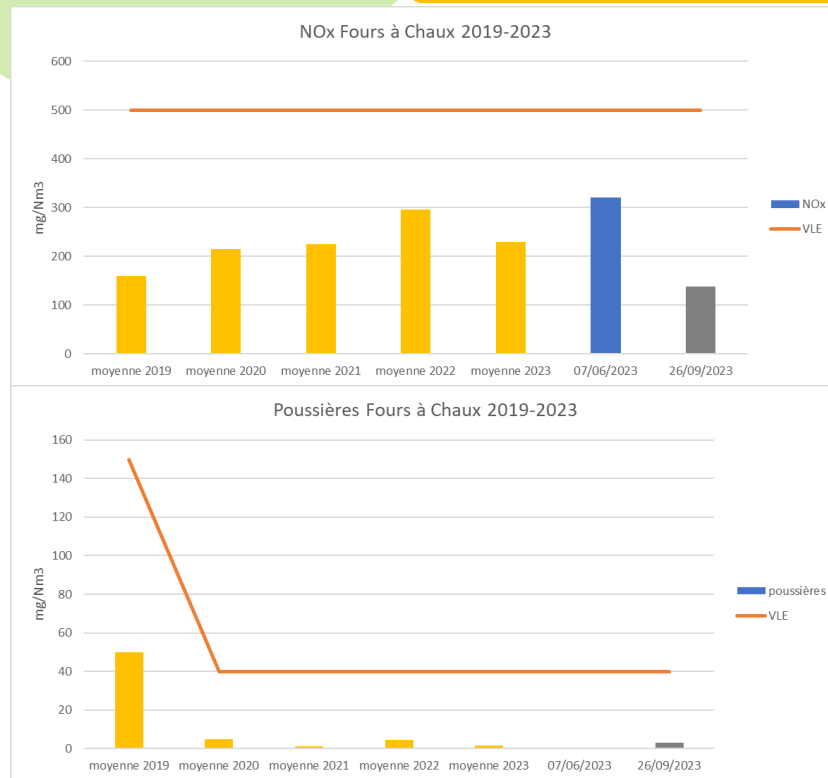


- Mise en place d'un capteur NO_x en août 2022 pour des analyses de contrôle en continu
- FEP se situe **largement en dessous du seuil** de conformité exigé

Rejets de Poussières :



- Mise en place d'un électrofiltre en 2019
- FEP se situe **largement en dessous du seuil** de conformité exigé



FEP continue de réduire son impact environnemental

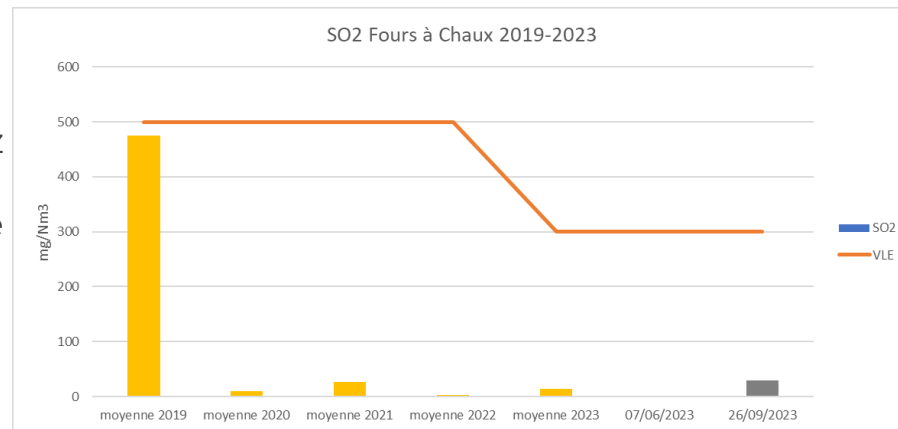
Résultats des fours à chaux/ rejets atmosphériques (2/2)

RESULTATS ORGANISME DE
CONTRÔLE AGREE

Rejets de SO₂ :



- Mise en place d'un électrofiltre et d'un laveur de gaz en 2019
- FEP se situe **largement en dessous du seuil** de conformité exigé sans dérogation



FEP continue de réduire son impact environnemental

Des rejets aqueux en forte baisse grâce aux actions prises

- **Actions réalisées**

- ✓ Fin 2020 : passage en 100 % non blanchie (plus de rejet d'AOX)
- ✓ 2022 : montée en compétence des équipes – adaptation solution nutriment
- ✓ **2023** : continuité du plan d'action : amélioration cycle oxygénation, et optimisation dosage nutriment et modification formule mère du nutriment

- **Respect de la VLE** pour les rejets de MES, DCO, AOX, Azote et Phosphore

- **Visite de l'agence de l'eau** Rhône-Méditerranée-Corse en 2023

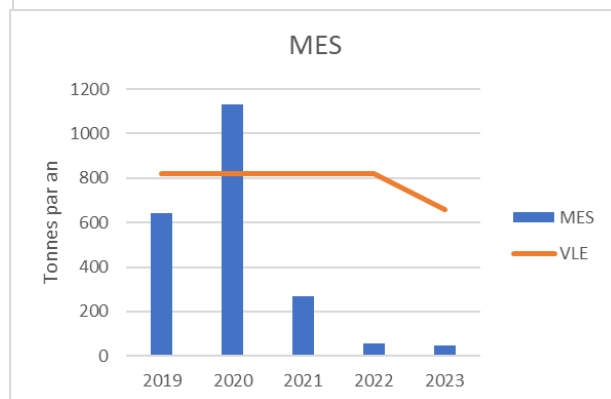
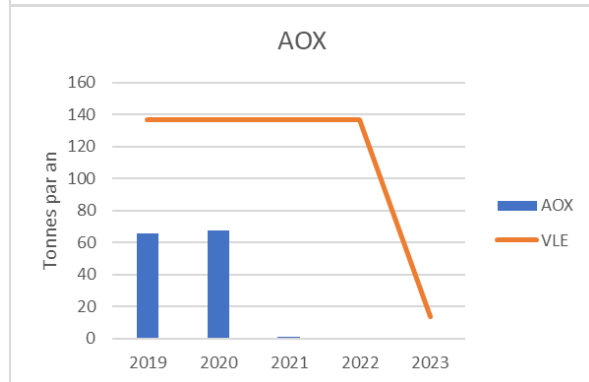
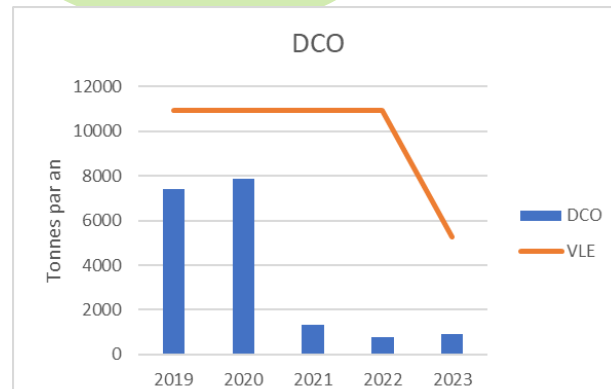
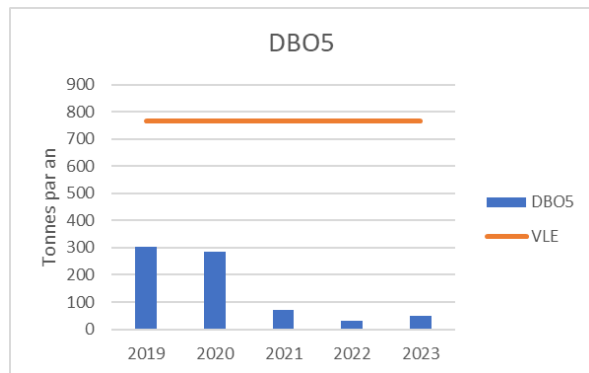
- Contrôle des dispositifs d'autosurveillance en novembre 2023 par un bureau d'étude mandaté par l'Agence de l'Eau
- FEP répond aux demandes de l'agence de l'eau et s'acquitte à 100 % de la redevance eau

FEP continue de réduire son impact environnemental

Toujours en conformité sur les rejets aqueux

AUTOSURVEILLANCE soumise au
SRR (Suivi des Rejets Réguliers)

Quelques dépassements ponctuels sur les paramètres MES et DCO principalement liés à des arrêts/redémarrages



FEP continue de réduire son impact environnemental

Toujours conformes et en amélioration sur les rejets aqueux

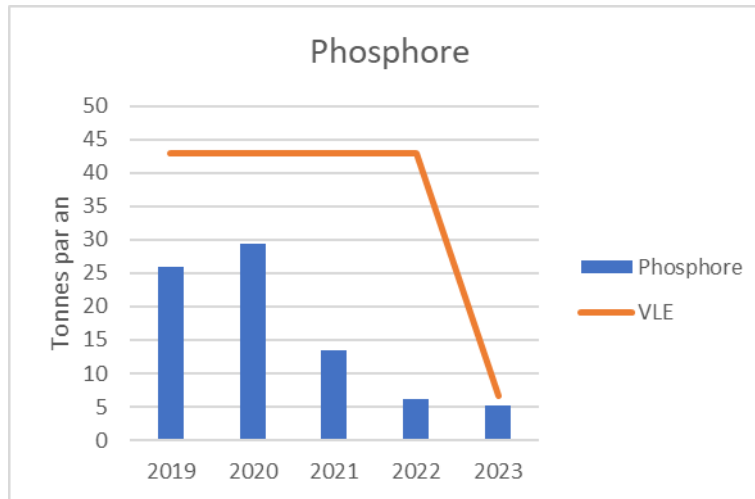
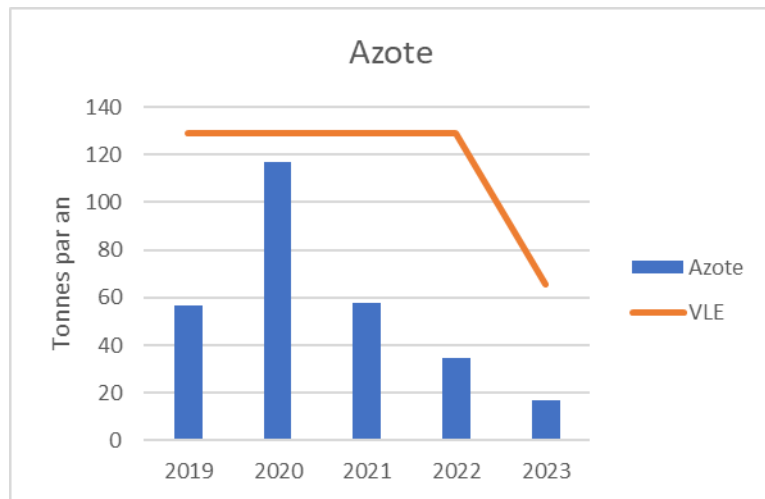
Dérogation de délai pour l'azote et le phosphore (décembre 2025)

L'effort se poursuit :

AUTOSURVEILLANCE soumise au SRR

➡ Baisse de 39 % sur l'azote et de 76 % sur le phosphore entre 2019 et 2022

➡ Baisse de 51 % sur l'azote et de 17 % sur le phosphore entre 2022 et 2023



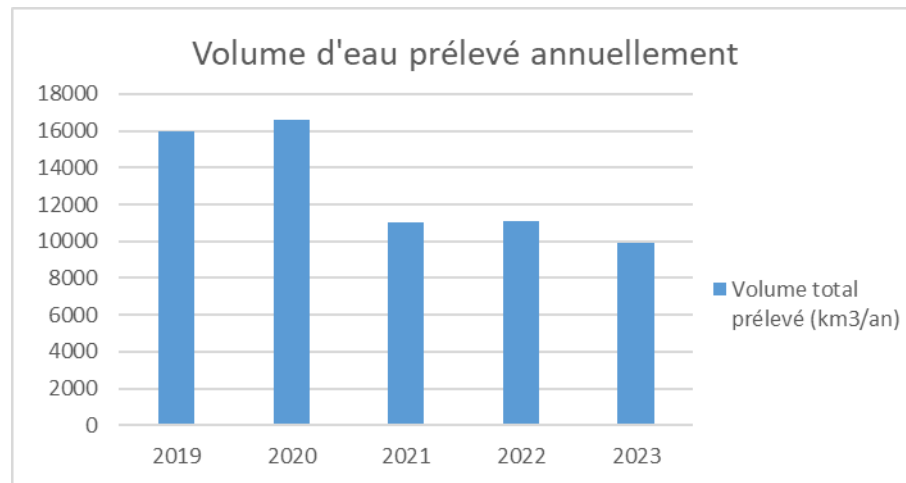
FEP continue de réduire son impact environnemental

Toujours en conformité sur les rejets aqueux

**AUTOSURVEILLANCE soumise au
SRR**

Nombreuses actions entreprises par FEP pour réduire sa consommation en eau avec des effets notables :

- ✓ Variation 2019-2023 : - 38%
- ✓ Variation 2022-2023 : - 11%



Conclusion

Nos priorités pour 2024

Continuer et concrétiser nos engagements pour améliorer notre impact environnemental auprès des populations

- **Maintenir nos efforts pour améliorer la sécurité et la sûreté sur le site**
- **Stabiliser la production de l'usine grâce au grand arrêt de maintenance de mars 2024**
 - Modification et fiabilisation du presse pâte sur la section presse
 - Revamping de la chaudière liqueur noire : changement de tubes de voute de la chaudière LN
 - Travaux de remise en état du filtre du four à chaux
- **Poursuite des efforts pour la réduction des nuisances olfactives et sonores**
- **Augmenter la production d'électricité renouvelable suite au nouveau raccordement EDF**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSS FIBRE EXCELLENCE PROVENCE

Unité inter-départementale Vaucluse-Arles

15 février 2024

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sommaire

- a. Synthèse des enjeux du site
- b. Inspection du 06 avril 2023
- c. Inspection du 30 août 2023
- d. Inspection du 19 octobre 2023
- e. Contrôle inopiné bruit
- f. Les rejets du site
- g. Autres actions de l'inspection

Synthèse des enjeux du site

Le site de Tarascon est une installation classée pour la protection de l'environnement prioritaire aux enjeux multiples :

- Site classé notamment 'IED' en ce qui concerne la fabrication de pâte à papier et SEVESO seuil bas situé non loin d'une zone urbanisée et en bordure du Rhône ;
- Les enjeux portent aussi bien sur les risques chroniques qu'accidentels :
 - Rejets dans l'air issus du process et des combustions diverses : NOx, poussière, STR (dont H2S)...
 - Rejets dans l'eau après traitement en interne (STEP)
 - Odeurs issus du process et des co-productions : térébenthine, tall-oil
 - Bruit des installations dont la zone du parc à bois et trituration
 - La bonne mise en œuvre et maintenance des mesures de maîtrise des risques
- Installations anciennes avec un plan d'investissement de la part de l'exploitant :
 - Conformité réglementaire et mise aux normes
 - Gestion des défaillances ,PMII...
- Autres sujets : ESP, Produits chimiques, Quotas CO2

Visite d'inspection du 06 avril 2023

Objet de la visite

- Suites des visites 2022
- Suivi de la mise en place du plan odeur
- Prescriptions applicables en matière d'étude bruit
- Gestion de l'eau

Conclusions et suites données

- Proposition de mise en demeure de finaliser le plan d'action 'odeurs' sous 1 mois

Le plan d'action a été finalisé mi-juin 2023

- Travail important mené pour l'identification des sources de bruits et les solutions de réduction, sans plan d'investissement à ce jour faute de solutions adaptées trouvées

- Les autres sujets ont été traités : MAJ POI, plans, Mesures en continu (MED du 13/01/2023), Rejets aqueux conformes (yc en T°)

Visite d'inspection du 30 aout 2023

Objet de la visite

- Déploiement du Plan de Surveillance Hydrique (PSH)

Conclusions et propositions de l'inspection

- Fibre excellence a commencé à s'approprier le PSH
- 90 % des prélèvements retournent au Rhône
- Travail possible autour de la restitution des calories
- Travail de cartographie des points de consommation d'eau en cours

Visite d'inspection du 19 octobre 2023

Objet de la visite

- déclarations d'incidents et d'accidents et la gestion des plaintes
- La gestion des mesures de maîtrise des risques et leur maintenance
- Les contrôles réglementaires du site (électricité, DCI...)

Conclusions et propositions de l'inspection

- Mise en demeure du 27/12/2023 concernant la gestion des vérifications périodiques (3 mois).

NB : Action corrective toutefois engagée et jugée pertinente

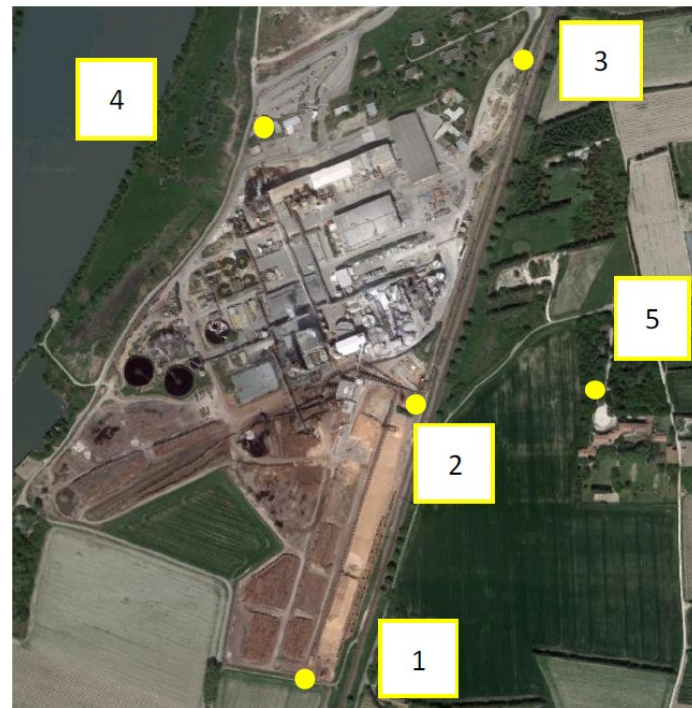
- Les MMR relatives au blanchiment de la pâte sont en place et font l'objet d'une maintenance allégée et de tests de fonctionnalités .

- Les remontées d'incidents à l'administration doivent être améliorées. L'exploitant doit utiliser de façon plus systématique la fiche G/P.

- les remontées des plaintes fonctionnent et sont pris en compte par l'exploitant toutefois, le fait qu'aucun dispositif local ne permette un retour vers les plaignants ne favorise pas un traitement optimal de ces signalements.

Contrôle inopiné

- Bruit, les 10 et 10/10/2023



Contrôles inopinés - Bruit

Point de mesure	Description	Période	Valeur relevée dB(A)	Valeur limite dB(A)	Avis
1	En limite Sud du site	Diurne	60,5	65	Conforme
		Nocturne	52,0	55	Conforme
2	En limite Est du site, en vis-à-vis de l'école	Diurne	65,0	65	Conforme
		Nocturne	59,5	55	Non conforme
3	En limite Nord-Est du site	Diurne	60,0	65	Conforme
		Nocturne	52,5	55	Conforme
4	En limite Ouest du site	Diurne	52,5	65	Conforme
		Nocturne	48,5	55	Conforme

Contrôles inopinés - Bruit

Point de mesure	Zone à émergence réglementée	Période	Indicateur utilisé	Bruit ambiant dB(A)	Bruit résiduel dB(A)	Emergence calculée dB(A)	Emergence autorisée dB(A)	Avis
5	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castellet)	Diurne	LAeq	51,0	55,5	0,0	5	Conforme
		Nocturne	LAeq	48,5	47,0	1,5	5	Conforme
5b	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castellet), à l'intérieur (protégé par écran)	Diurne	LAeq	46,0	55,5	0	5	Conforme
		Nocturne	LAeq	44,5	47,0	0	5	Conforme

Point de mesure	Zone à émergence réglementée	Période	Indicateur utilisé	Bruit ambiant dB(A)	Bruit résiduel dB(A)	Emergence calculée dB(A)	Emergence autorisée dB(A)	Avis
5	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castellet)	Diurne	LAeq	51,0	39,5	11,5	5	Non Conforme
		Nocturne	LAeq	48,5	39,5	9	5	Non Conforme
5b	Dans le voisinage à l'Est (école du petit Castellet), à l'intérieur (protégé par écran)	Diurne	LAeq	46,0	39,5	6,5	5	Non Conforme
		Nocturne	LAeq	44,5	39,5	5	5	Conforme

Contrôles des rejets aqueux (APC du 12/10/2022)

Rejets aqueux

- Suivis en continu, journaliers, hebdomadaires ou mensuel selon les paramètres
- 2 contrôles annuels de recalage
- = FEP respecte les périodicités de mesures et de transmission à l'IIC
- = Dépassements ponctuels en DCO, DBO et MES suite destabilisation STEP en février-mars
- = Quelques incidents sur STEP signalés
- = Impact au Rhône jugé faible

Contrôles des rejets atmosphériques (APC du 12/10/2022)

-Suivis en continu

- 1 controle annuel par un laboratoire agréé ou accrédité

= dépassements ponctuels en S02 et STR sur CLN de janvier à avril. Baisses en mai puis stabilisation. Capteur STR HS

= RAS du ChEcorces et FAC (sauf ponctuellement sur Ch ecorces)

= analyses APAVE sur CLN : 08/03 relèvent NC en S02 et 12/01 et 24/05/23- OK ;

= La qualité des rejets dépends aussi de la stabilité du procédé

= Plusieurs facteurs de 'déstabilisation de ce procédé en 2023'

= Attention de l'inspection sur ce point

Autres actions en 2023

- Traitement des plaintes et signalements dont :

- plaintes à la mise en place et aux tests du plan 'odeur'
- plainte du 10 juillet 2023 relative à des suies retombées

- analyse de la substantialité du projet 'Biowatt' et du changement de la ligne 'évapo'

- en cours : projet d'APC incluant :

Résultats de l'ETE « bruit » et les résultats des analyses bruit (CI inclus) (article 18 de l'APC IED)

Mise en application de l'AM du 20/09/2020 en ce qui concerne l'incinération de déchets dans la chaudière à écorces (article 9 de l'APC IED)

Comparaison MTD du BREF LCP (article 8 de l'APC IED)

MAJ du classement du site

pour 2024...

- Au moins 2 inspections : risques accidentels et risques chroniques (+ solde des écarts précédents)
- Encadrement réglementaire complémentaire (bruit, rejets, surveillance environnementale)
- Recollement de la mise en demeure du 27/12/2023

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité inter-départementale de Vaucluse-Arles

Services de l'État en Vaucluse – 84905 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 88 49 00 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN



OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Suivi des nuisances Zone Tarascon

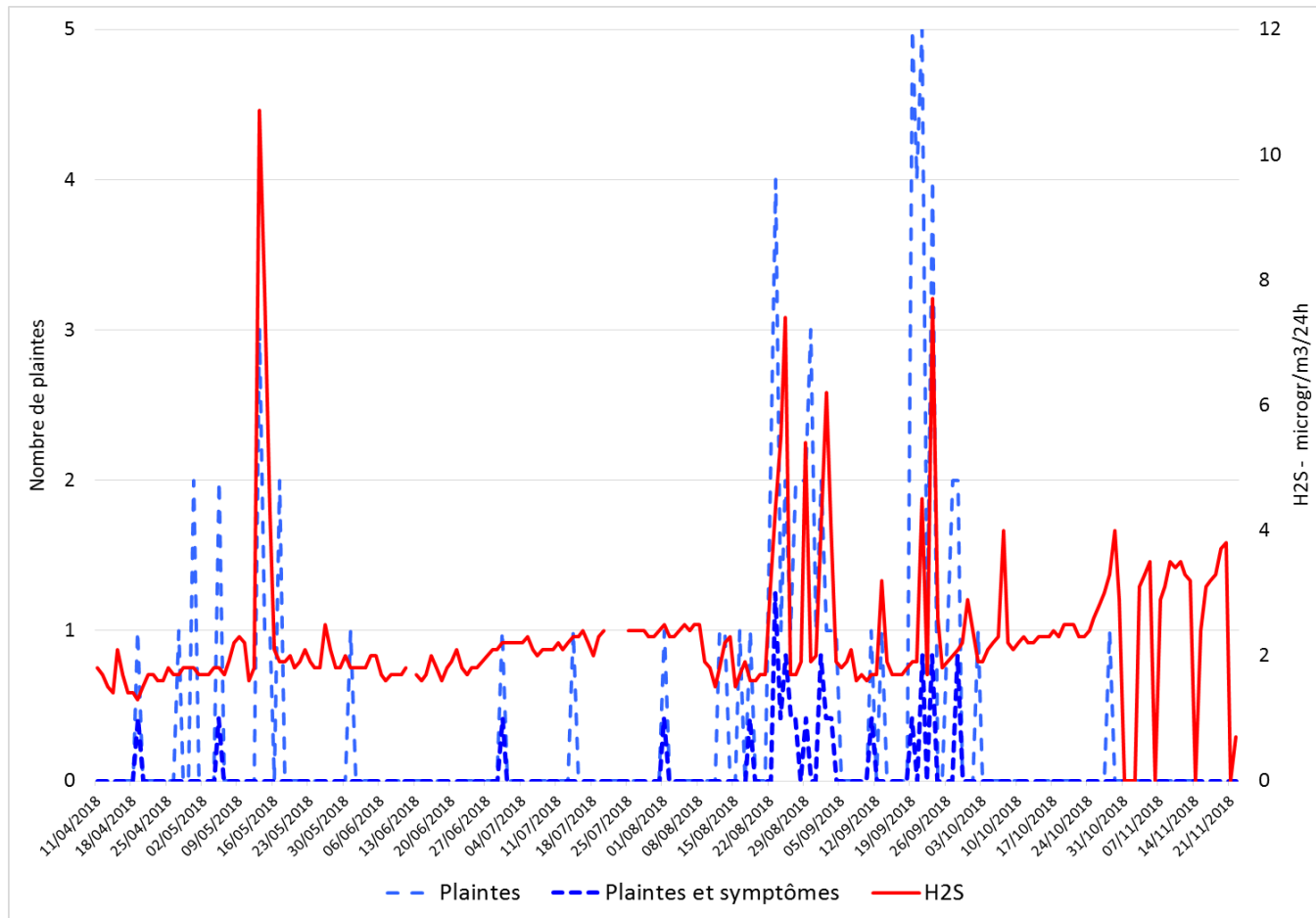
Intervenant(s) :

- Maria Criado
ARS Paca DD13 Santé Environnement
- Sébastien MATHIOT
AtmoSud - Chargé Action territoriale
13, 04 & 05
- Jean-Luc LASALLE
Santé publique France

Rappel



Résultats de la surveillance en continu de l' H_2S (concentration moyenne horaire)
et suivi des signalements (12/04/2018 au 23/11/2018)



- Pic H_2S simultané avec signalements (plaintes + symptômes)
- Corrélation forte entre les 2 indicateurs
- Les signalements de nuisances olfactives correspondent bien à des pics en H_2S

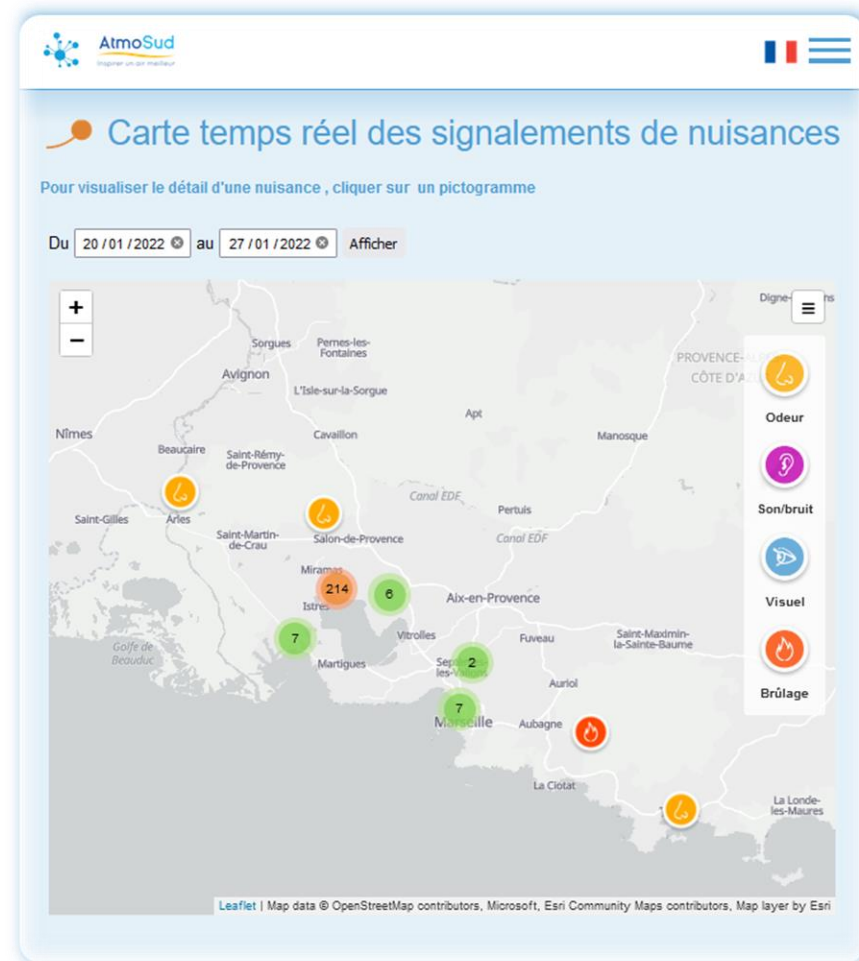
Depuis janvier 2022 un nouvel outil plus ergonomique mieux connu et plus utilisé dans ce territoire



Le site internet
<https://www.signalair.eu/fr/>



L'application mobile « SignalAir »
disponible sur les stores Android et Apple



SignalAir, participation citoyenne (13 et 30)



Lorsque on déclare, ne pas oublier de bouger le curseur rouge initialement positionné sur la mairie ...

Odeur

Brûlage

Bruit

Visuel

Avec ou sans
symptômes

Caractérisation de la
gêne

Géolocalisation du
signalement

Transmission depuis janvier 2022 de chaque signalement de la zone vers Fibre Excellence

Alerte : Alerte_AtmoSud_Indus_Tarascon

 SignalAir <noreply@signalair.eu>
A noreply@signalair.eu



Alerte : Alerte_AtmoSud_Indus_Tarascon

La notification "Alerte_AtmoSud_Indus_Tarascon" a été déclenchée par 1 déclaration(s)

Liste des déclarations

- [Odeur - Déclarée le 02/01/2023 14:06](#)



 **Gestion des Déclarations**

Liste des Déclarations

Informations

Type	Odeur
Date de perception	02/01/2023 14:06:00
Date de déclaration	02/01/2023 14:06:45
Id Util.	
Groupe	13_Tarascon
Code Pays	FR
Département	13 - Bouches-du-Rhône
Code postal	13990
Code Ville	13038
Ville	Fontvieille

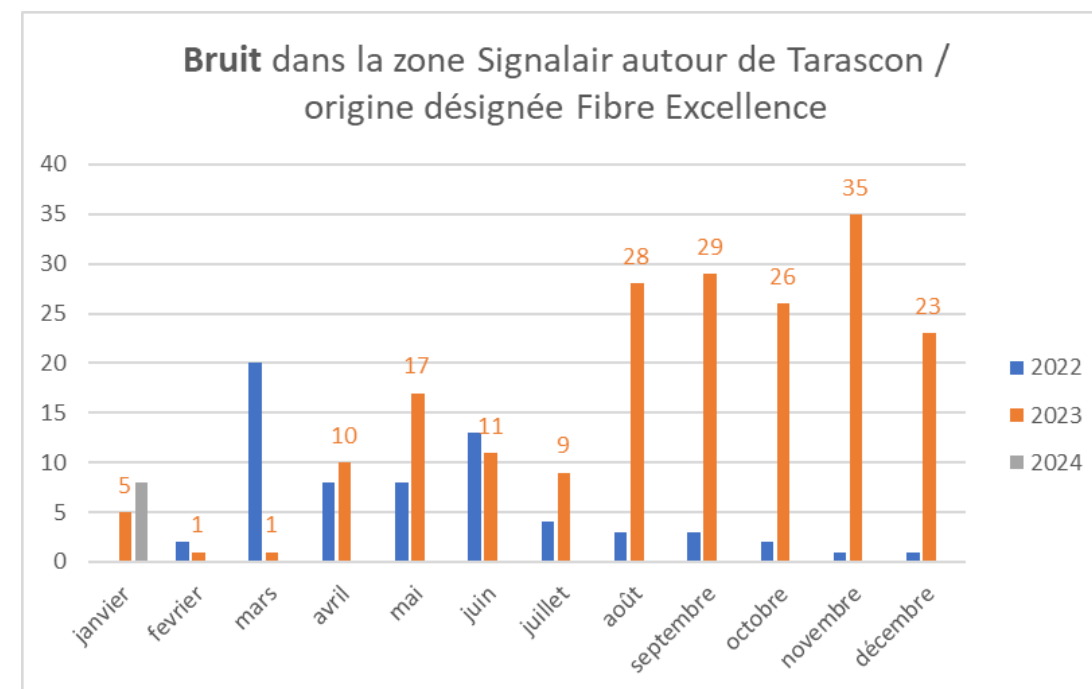
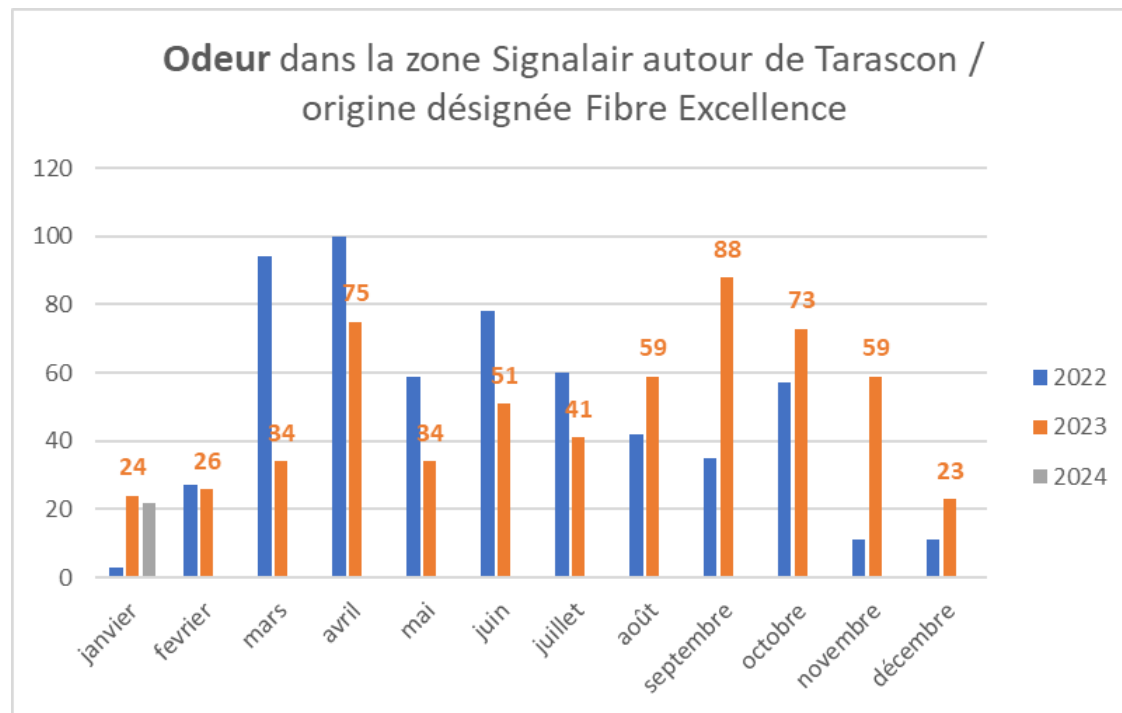
Données

Avez-vous des symptômes ?	Oui
Si oui, quels symptômes ?	Nausées
Description des éventuels autres symptômes	
Durée de la nuisance	Ne sait pas
Niveau de gêne	Très gêné
Origine de la nuisance	Industrie

Localisation

Plan Satellite

BILAN DES SIGNALEMENTS ISSUS DE LA BASE SIGNALAIR



Total des signalements désignés Fibre Excellence dans SIGNALAIR

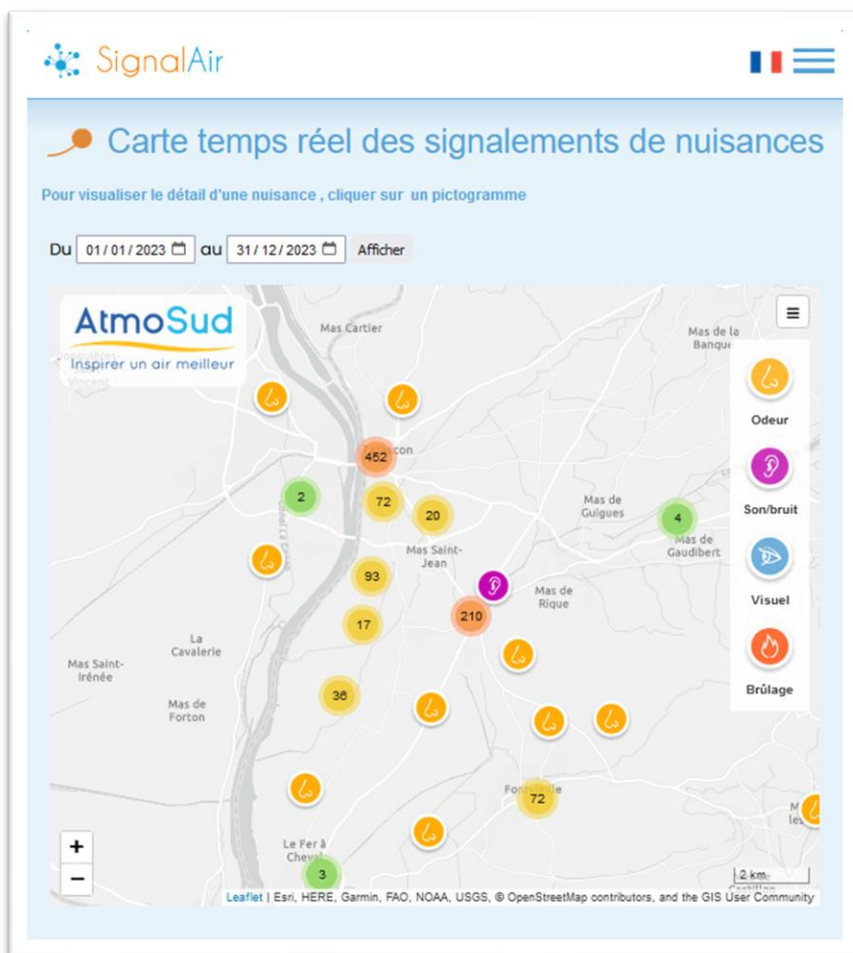
2023 = 782 (587 odeur + 195 bruit)

2022 = 642 (577 odeur + 65 bruit)

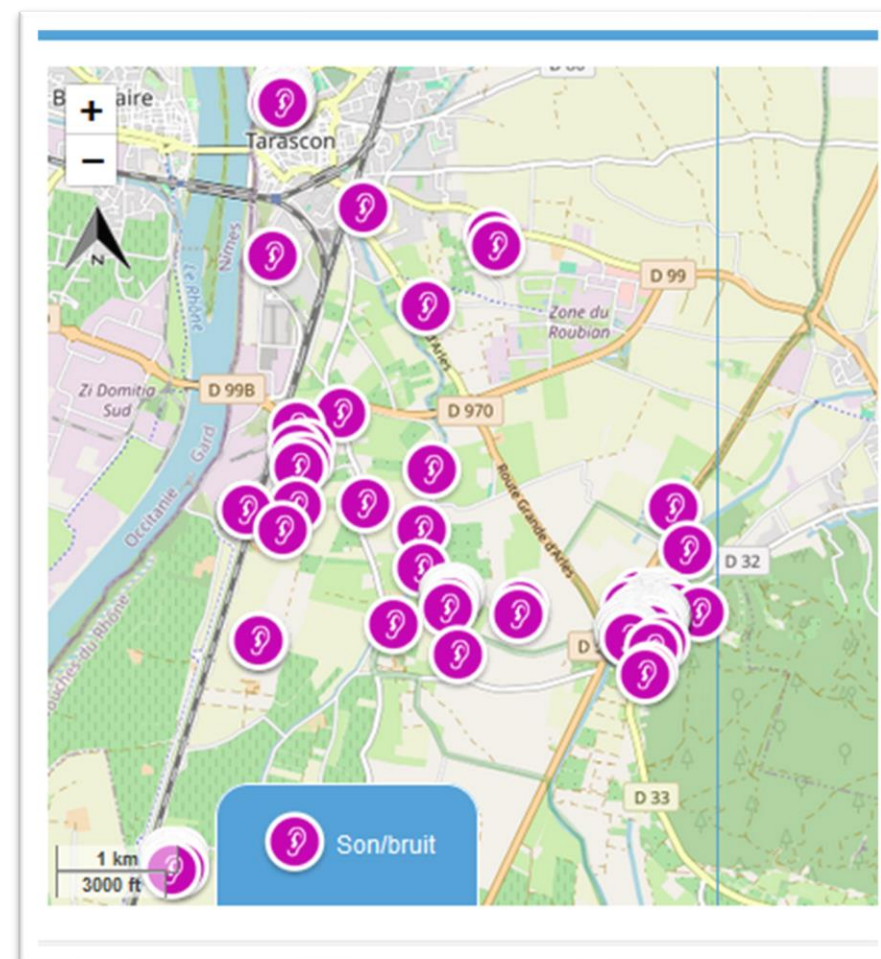
Pratiquement plus de signalements pour poussières

LOCALISATION DES SIGNALEMENTS EN 2023

- TOUS TYPES DE NUISANCES / TOUTES SOURCES CONFONDUES



- CELLES LIÉES AU BRUIT / TOUTES SOURCES CONFONDUES





Evolution des signalements toutes causes

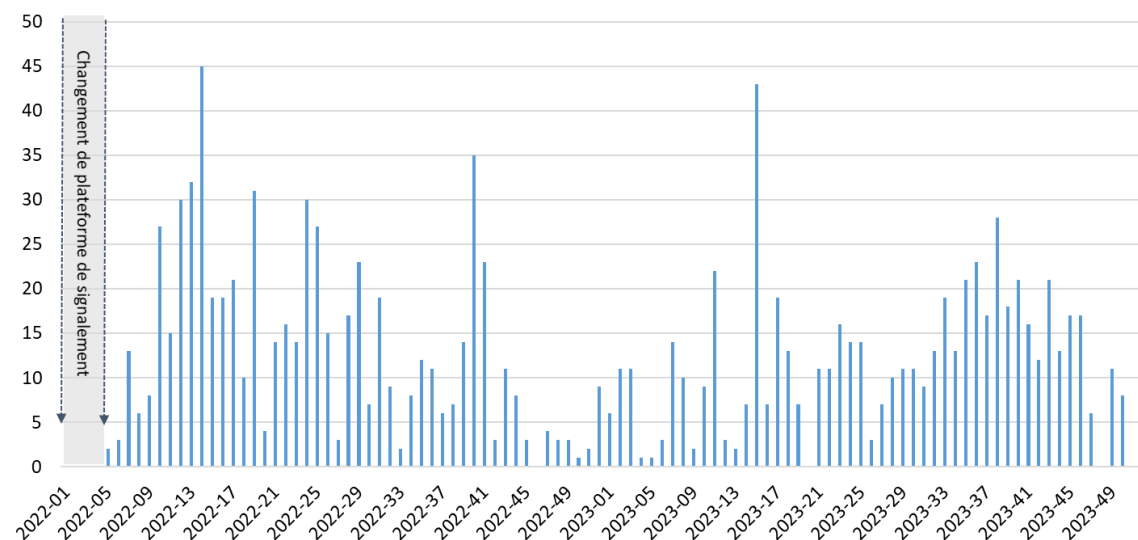
- Augmentation du nombre de signalements (+13 %)
- Part attribuée à Fibre Excellence majoritaire (76 % en 2023)
- Augmentation de la part attribuée à la SEDE (13 % en 2023 vs 8 % en 2022)

BILAN DES SIGNALEMENTS ISSUS DE LA BASE SIGNALAIR

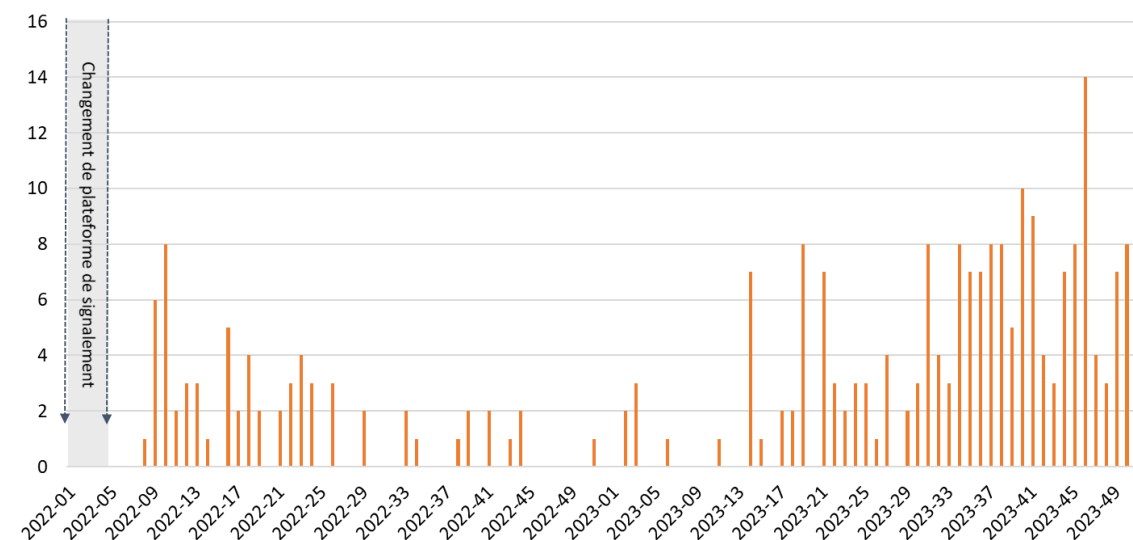


Evolution des signalements attribués à Fibre Excellence par semaine

Odeurs



Bruit



BILAN DES SIGNALEMENTS ISSUS DE LA BASE SIGNALAIR



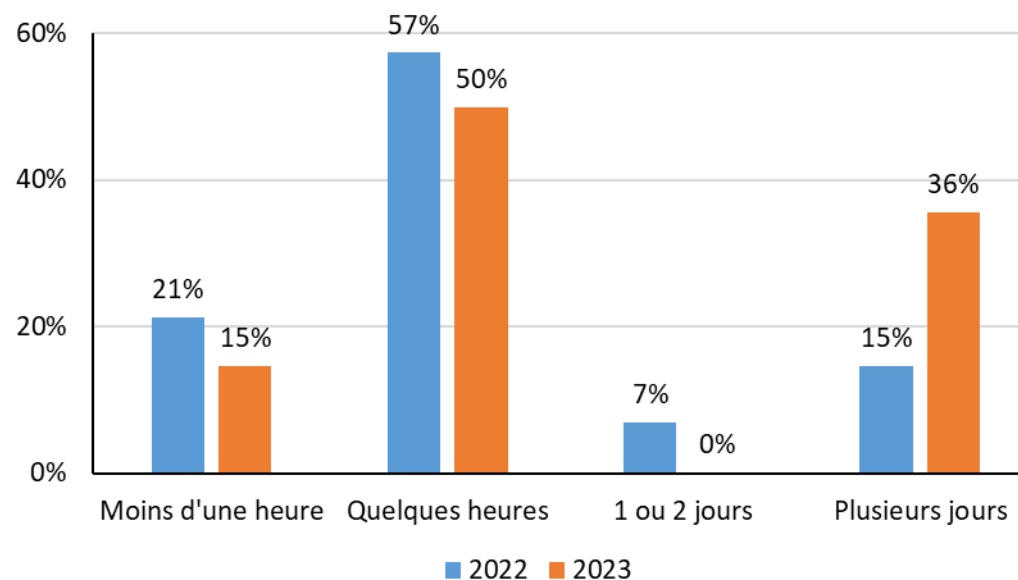
Origine géographique des signalements attribués à Fibre Excellence

- principalement 3 communes : Tarascon, Arles et Fontvieille
- concerne aussi le Gard (Beaucaire, Vallabrègues)
- en 2023 : baisse à Arles (2 % vs 9 % en 2022), hausse à Fontvieille (9 % vs 3 % en 2022)

Intensité de la gêne

- Situations considérées comme très gênantes (80 % en 2023) ou gênantes (20 %)

Durée de la gêne

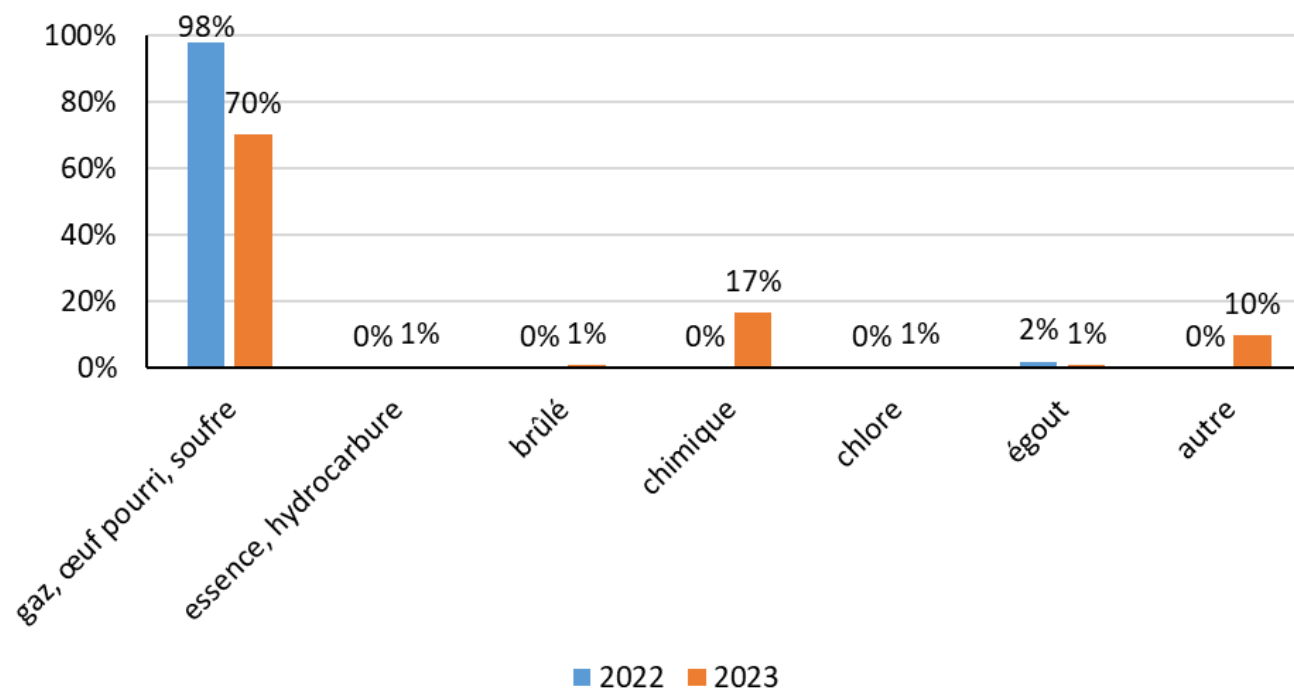


2023	Odeur	Bruit
Moins d'une heure	18,7%	3,4%
Quelques heures	64,1%	12,8%
1 ou 2 jours	0,0%	0,0%
Plusieurs jours	17,2%	83,8%

BILAN DES SIGNALEMENTS ISSUS DE LA BASE SIGNALAIR



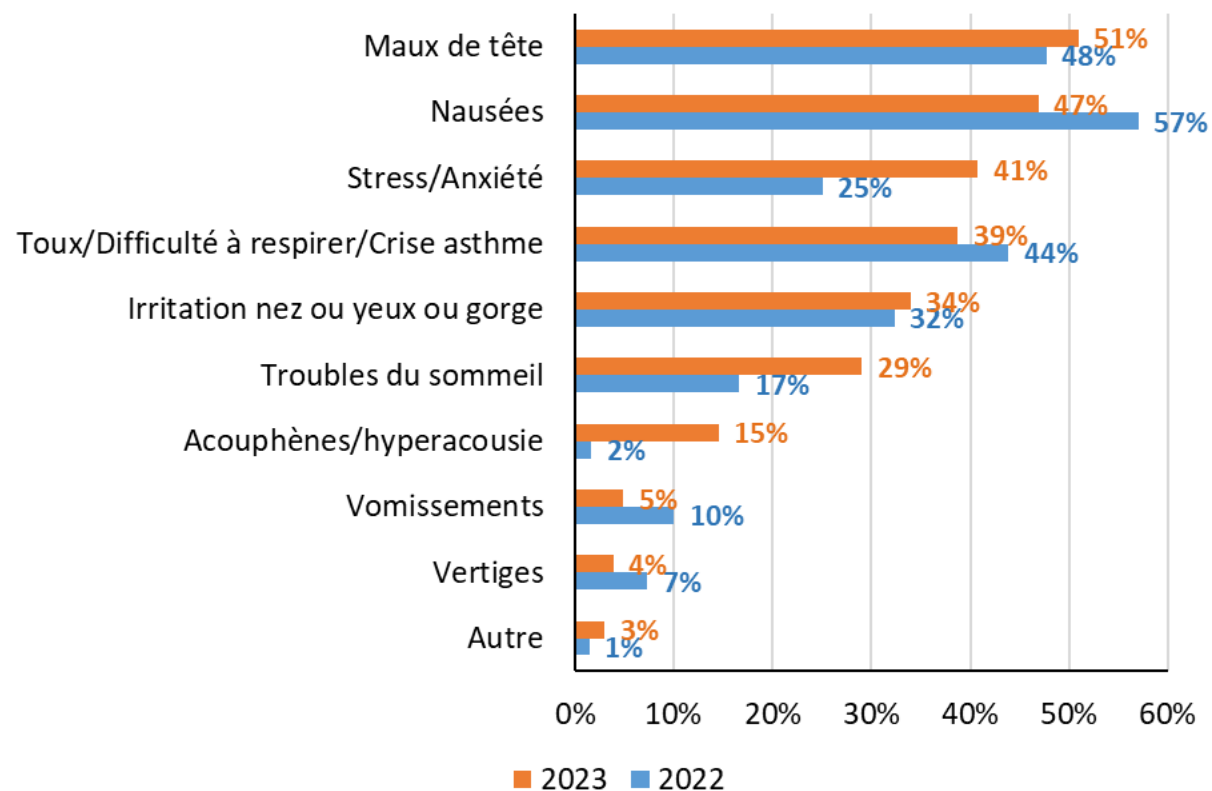
Type d'odeur



BILAN DES SIGNALEMENTS ISSUS DE LA BASE SIGNALAIR



En 2023, 86 % des signalements avec symptômes (76 % en 2022)



Bilan annuel AtmoSud 2023 signalements dans la zone Tarascon

Bilan 2023 sera disponible fin février 2024
avec une analyse réalisée sur l'ensemble des signalements



L'observatoire de la qualité de l'air en
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



RECHERCHE



MES ABONNEMENTS

Accueil > Publications > Bilan annuel des nuisances à Tarascon et ses environs - Année 2022

BILAN ANNUEL DES NUISANCES À TARASCON ET SES ENVIRONS – ANNÉE 2022

Publié le 3 mars 2023

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance de nuisances olfactives ou sonores observées dans la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers de la participation citoyenne.

Depuis 2022, cette participation citoyenne complète la surveillance de la qualité de l'air réalisée par les moyens de mesure. Les citoyens signalent les nuisances via SignalAir.

Cet outil est accessible à partir du site signalair.eu et de l'application téléchargeable gratuitement sur [Google Play Store](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.signalair) et [Apple Store](https://apps.apple.com/fr/app/signalair/id1538444444).

Ce dispositif régional recueille les signalements des citoyens concernant les phénomènes de gênes notamment des odeurs ou du bruit. Les objectifs de SignalAir sont les suivants :

Analyse des données 2023 à réaliser

Tableau 2 : Communes dont sont issus les signalements

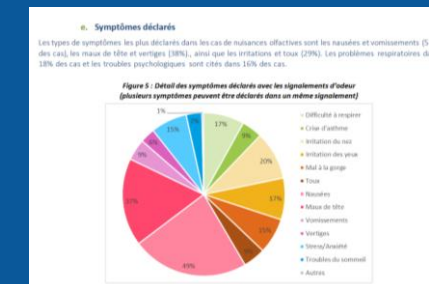
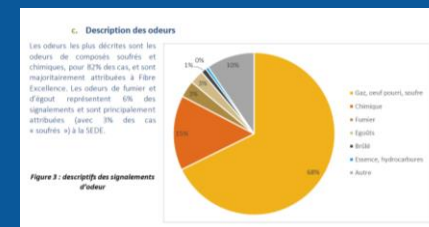
Commune	odors	bruit	total
Arles	8		
Beauregard	12	1	
Bouches	8		
Fontvieille	18		
Max-Blanc-des-Alpilles	2		
Saint-Etienne-du-Gré	2		
Tarascon	635	75	710
Valdreygues	2		

b. Sources des nuisances signalées

Tableau 3 : Sources associées aux signalements

Source	odors	bruit	total
Agriculture	13		
Déchets ménagers	8		
Egouts	3		
Industrie	639	65	704
Station d'épuration	3		
Autres	15	7	22

L'industrie reste la principale source de nuisances déclarées, avec 705 signalements (99%). Dans le cas des odeurs, pour laquelle la source potentielle est déclarée, Fibre excellence est désignée dans 86% des cas, et la SEDE 10%.





Les signalements « odeurs » et « bruit » déposés sur SignalAir et attribués à Fibre Excellence en 2023 sont plus nombreux qu'en 2022 sur la période d'août à décembre.

Pour réduire et suivre les effets sanitaires aigus :

- Poursuivre les actions de **réduction du bruit et des émissions atmosphériques** canalisées et diffuses des installations notamment afin de diminuer les odeurs liées aux émissions d'H₂S
- Continuer de transmettre systématiquement les signalements de SignalAir à l'industriel et d'investiguer chaque signalement (fait par l'industriel)
- Améliorer le **retour d'information** de l'industriel vers les riverains et les membres de la CSS suite aux signalements des riverains
- **Mesurer le H₂S** (surveillance en continu) au plus près des personnes exposées



MERCI DE VOTRE ATTENTION

